

## Rapport d'activité

## 2005

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité

Délégation interministérielle à la ville



Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité

# 2005 Rapport d'activité ministériel

Les laits marquaitts 2003
Le Plan de cohésion sociale
Bilan 2005
La mise en œuvre de la politique de la ville
La rénovation urbaine18Les finances locales19L'animation du réseau des correspondants locaux21
L'innovation et l'expérimentation
Éducation
Santé         25           Femmes         27
Enfants et jeunes 30
Prévention de la délinquance
Emploi42Partenariat national47
L'Europe et l'international
Les fonds structurels européens et la politique de la ville pour la période 2007-2013
La Commission européenne et les violences urbaines de novembre 2005

Les	ressources	51
	Budget et effectif	51
	L'expérimentation LOLF	53
	Centres de ressources	54
	Politique documentaire	55
	Communication	56
	Les Rencontres de la DIV	57
	Actions événementielles	59
	Archives	59

### Annexes

Organigramme	62
Effectif	63
Textes officiels	65
Partenariat national	70
Abréviations	77
Index	80

NB : les mots suivis d'un astérisque figurent dans l'index en fin d'ouvrage.



## 20 ans de politique de la ville

L'année 2005 a d'abord été marquée par le vote, le 18 janvier, de la loi de programmation pour la cohésion sociale, et par la mise en œuvre, au cours de l'année, du Plan de cohésion sociale. Cette loi consacre en effet deux avancées majeures pour la politique de la ville : une réforme importante de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et la création d'équipes de réussite éducative.

2005 a aussi été l'année du bilan de la politique de la ville. Le premier trimestre de l'année a en effet été consacré à la préparation des Assises nationales de la ville, qui se sont tenues au mois d'avril, à Paris, sous les auspices des deux ministres Jean-Louis Borloo et Marc-Philippe Daubresse. Elles ont permis de dresser un bilan des vingt ans de la politique de la ville et d'esquisser des orientations pour l'avenir. Il a été décidé que ces orientations feraient l'objet d'un comité interministériel des villes (CIV). La préparation de ce CIV a d'ailleurs été l'une des premières tâches confiées par Catherine Vautrin, ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, à la nouvelle déléguée interministérielle à la ville et au développement social urbain, Anne–Marie Charvet, préfète, nommée le 22 août en remplacement de Claude Brevan partie à la retraite en juillet.

Les événements survenus à la fin de l'année 2005 dans plusieurs quartiers de banlieues ont montré la nécessité d'accélérer et d'amplifier la politique engagée par le gouvernement et de communiquer plus ouvertement sur les mesures mises en place.

Avant que ne se tienne le CIV en mars 2006, Dominique de Villepin a ainsi annoncé plusieurs mesures d'importance à l'Assemblée nationale dès le 8 novembre 2005. Plusieurs d'entre elles développent des dispositifs expérimentaux de la politique de la ville. Certains de ces dispositifs sont inscrits dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, notamment les équipes et internats de réussite éducative.

Par ailleurs, le plan présenté par le premier ministre prévoit, dans le cadre de la politique de la ville, le doublement du nombre d'adultes-relais, la création de 15 nouvelles zones franches urbaines (ZFU), la prorogation du programme national de rénovation urbaine (PNRU) jusqu'en 2013, l'accompagnement, par les Grandes écoles, d'élèves issus de lycées en ZEP, la création de nouveaux ateliers santéville, la création de six postes de préfets délégués à l'égalité des chances, une enveloppe de crédits du FIV réservée spécifiquement à des projets artistiques dans les quartiers, la création d'une agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

De nouveaux moyens pour la politique de la ville

## Les faits marquants 2005

- Le Plan de cohésion sociale
- Les Assises nationales de la ville
  - Une configuration ministérielle élargie
  - Le rapport ONZUS 2005



### Le Plan de cohésion sociale

Entré en application courant 2005, le Plan de cohésion sociale agit simultanément sur trois leviers fondamentaux : l'emploi, le logement et l'égalité des chances.

Ce plan a été doté de moyens exceptionnels :

12,8 milliards d'euros sur cinq ans. Il comporte 20 programmes, dont deux concernent les quartiers en difficulté. Le plan prévoit tout d'abord la mise en place d'un programme de « réussite éducative » ambitieux afin d'aider de

façon personnalisée les enfants et les jeunes en grande fragilité. Par ailleurs, ce plan entend promouvoir l'égalité des chances entre les territoires par une réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Celle-ci est mieux ciblée sur les territoires les plus en difficulté et voit son montant augmenter de 120 millions d'euros chaque année pendant cinq ans, ce qui représente un gain de 600 millions en 5 ans.

#### Les Assises nationales de la ville

C'est au palais des Congrès de Paris que se sont déroulées les Assises nationales de la ville, le 8 avril 2005, à l'initiative de Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au logement et à la ville. Le programme de ces Assises a été finalisé en collaboration avec la DIV et le CNV\*.

Cette journée a rassemblé près de 1 800 participants, tous professionnels de la politique de la ville (élus, représentants des administrations nationales et locales de l'État et des collectivités, professionnels, associations, universitaires et chercheurs...). La rencontre avait pour but la réalisation du bilan de 20 années de politique de la ville et l'ouverture du débat sur les nouvelles orientations à prendre

de 20 années de politique de la ville et l'ouverture du débat sur les nouvelles orientations à prendre.

Après une cérémonie d'ouverture, les participants ont rejoint l'un des neuf

- ateliers suivants:
  ▶ Quelle gouvernance locale pour clarifier les responsabilités?
- ► Comment rénover la contractualisation?
- ▶ Des compétences renouvelées : quels rôles pour l'Etat ?
- ▶ Quelle démocratie participative pour l'exercice de la citoyenneté?
- ► Comment professionnaliser et mobiliser les acteurs?

- ▶ Urbain, social et économique : quelles priorités ? quelle articulation ?
- ► Comment assurer l'égalité des chances ?
- Quelles solidarités entre les territoires?
- Comment rééquilibrer l'image des quartiers?

L'après-midi a été consacré a deux tables rondes en séance plénière ayant pour thèmes : « réconcilier l'humain et l'urbain » ; « vers une refonte des modes de partenariat ». La synthèse des travaux en ateliers a été présentée par Marc-Philippe Daubresse.

Ces Assises avaient pour objectif d'établir un état des lieux de la politique de la ville. Malgré son caractère innovant, cette politique n'a pas permis d'enrayer la montée des inégalités entre les territoires, mais son bilan comporte des acquis essentiels. En premier lieu, celui d'une prise de conscience collective des problèmes sociaux, économiques et urbains, qui affectent certains territoires de la République.

Mais aussi: la création d'une ingénierie de projet urbain, la stimulation du secteur associatif, l'invention de politiques transversales contractuelles et partenariales,



Réconcilier l'urbain et l'humain © Christiane Jumeau/DIV

la création de nouvelles filières et compétences professionnelles ainsi que la volonté de bâtir, ensemble, de véritables espaces de démocratie locale et de participation citoyenne des habitants.

Les participants aux Assises ont exprimé le souhait que cette politique corresponde à une démarche globale, qui réponde aux défis sociaux, économiques, culturels et urbains. Ils ont estimé que la politique de la ville devait garantir l'égalité des chances et mieux prendre en compte la lutte contre les discriminations à l'emploi, l'éducation et la santé. Les agglomérations sont apparues comme les plus à même de conduire cette politique, leur échelle étant la mieux adaptée pour traiter des questions d'emploi, de transports, de logement, et de solidarité financière à l'égard des quartiers en difficulté.

La contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales a été plébiscitée. Les participants aux Assises ont souhaité que les nouveaux contrats retiennent un nombre limité d'engagements mais qui soient chiffrés et évaluables. Et que des sanctions soient envisagées en cas de non-respect des engagements réciproques.

La nécessité d'une révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville, notamment celle des ZUS, a été identifiée. Tout comme la nécessité de prendre en compte des publics spécifiques vivant à l'intérieur de ces territoires : de ce point de vue, les dispositifs de réussite éducative, prévus par le plan de cohésion sociale lancé début 2005 et qui reposent sur un suivi individualisé des enfants en difficulté, sont apparus comme étant un bon exemple.



La politique de la ville pour l'égalité des chances ©F.Achdou/Urbaimages

Les Assises ont aussi été l'occasion de réaffirmer le rôle de l'Etat, qui doit continuer à définir les grands objectifs et les règles du jeu de cette politique. Restant le garant des droits fondamentaux, l'Etat doit mener un véritable contrôle de cette politique. Il doit aussi développer son action en matière de coordination des différentes instances d'évaluation, tant nationales que locales, de diffusion de méthodes et d'information sur les expériences étrangères.

Sur le terrain, les acteurs de cette politique exercent dans le cadre d'une variété de métiers et aspirent à une plus grande professionnalisation afin d'être mieux reconnus et intégrés. Quant aux associations, elles souhaitent être considérées comme des partenaires et non pas seulement comme des opérateurs.

Les conclusions de ces Assises ont connu un prolongement à travers le rapport de Pierre André\*, sénateur de l'Aisne, remis en septembre 2005, sur le bilan des contrats de ville.

Les nouveaux contrats de ville doivent comporter des engagements chiffrés et évalués

## Une configuration ministérielle renouvelée

A la suite de la recomposition du Gouvernement (décret du 2 juin 2005), Jean-Louis Borloo a été reconduit dans ses fonctions en qualité de ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. A ce titre, il met en œuvre les politiques menées en faveur des quartiers en difficultés et de leur insertion sur le territoire national (décret du 16 juin 2005).

Pour mener à bien l'exercice de ces

attributions, le ministre a confié la responsabilité de la politique de la ville à Catherine Vautrin.

En qualité de ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité (décret du 11 juillet 2005), cette dernière est chargée de la mise en œuvre des programmes «Rénovation urbaine» et «Equité sociale et territoriale, et soutien» de la mission «Ville et Logement».

## Le rapport ONZUS 2005

Le rapport 2005 de l'Observatoire national des ZUS (ONZUS) comportera une première partie consacrée à l'analyse des indicateurs et à leurs évolutions comme le préconise la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 (avec synthèse retraçant les évolutions les plus saillantes); une deuxième partie regroupe des dossiers thématiques d'études approfondissant des points décidés par le conseil d'orientation; une troisième partie avec des synthèses plus méthodologiques sur la construction de l'observation.

Première partie : par rapport à l'édition 2004, le champ des indicateurs a été enrichi notamment par des données sur les revenus fiscaux des ménages en ZUS, sur l'avancement du programme national de rénovation urbaine et sur les opérations d'amélioration de l'habitat dans les ZUS. Ont été également introduits, pour la première fois, des chapitres sur la présence d'établissements de soins en ZUS et un chapitre sur la sécurité et la tranquillité publiques, intégrant des données sur les faits de délinquance constatés en ZUS et dans leur environnement à partir de la statistique administrative.

Deuxième partie : elle comporte des approfondissements sur la question de la mobilité résidentielle des habitants des ZUS étudiée à l'aide du répertoire démographique permanent de l'INSEE, sur la diversité de la situation des ZUS en termes de densité de l'offre médicale ou de conditions de la scolarité, sur les résidents des ZUS bénéficiaires de différents dispositifs de la politique de l'emploi, et sur la situation des finances locales des communes concernées.

Troisième partie: les questions soulevées par l'observation de la violence scolaire, de l'évitement scolaire sont abordées et un point a été fait sur les travaux locaux d'observation.

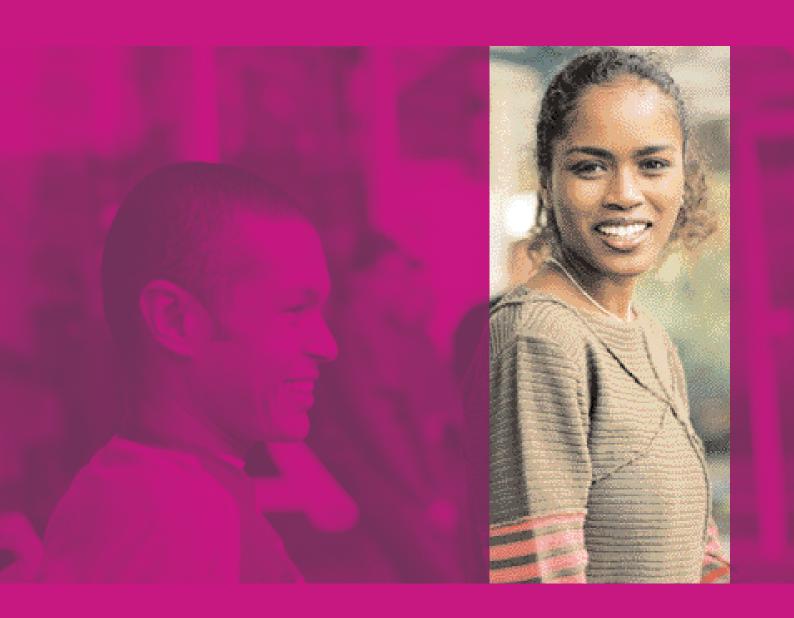
L'ensemble des données rassemblées dans le rapport a été communiqué à l'ONZUS dans le cadre de conventions ou d'accords passés avec les ministères de l'intérieur (DGPN, OND et DGCL), de la défense (DGGN), de l'éducation (DEP et DESCO), de l'équipement (DGUHC), de l'emploi, de la cohésion sociale et du Logement (DARES et DREES) ainsi qu'avec l'Insee, l'Anpe, l'Anru, l'Anah et l'Institut de veille sanitaire.

Le rapport a été remis à Catherine Vautrin, ministre déléguée à cohésion sociale et à la parité. Il a également été transmis au Parlement pour les débats d'orientation budgétaire relatifs à la ville et a fait l'objet d'une présentation à la presse par la ministre, le 24 octobre 2005, qui a souligné à cette occasion que « certains territoires continuent à concentrer des difficultés sociales et urbaines... qui justifient une approche territorialisée de nos politiques ».

Disponible sur le site de la DIV, ce rapport a été abondamment téléchargé et commenté notamment pendant la crise des banlieues du mois de novembre. Le numéro d'octobre de « la lettre de la DIV » a rendu compte des lignes directrices du rapport de l'ONZUS.

## Bilan 2005

- ▶ La mise en œuvre de la politique de la ville
- ▶ L'innovation et l'expérience
- ▶ L'Europe et l'international
- Les ressources



## La mise en œuvre de la politique de la ville

#### Évaluation des contrats de ville

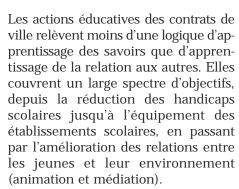
Les contrats de ville ont fait l'objet d'une évaluation locale à mi-parcours sous la forme de rapports élaborés par les équipes projets de chaque contrat.

La DIV a réalisé en 2005 une synthèse à partir d'une centaine de ces rapports avec l'appui deux prestataires : Renaud Epstein et Thomas Kirszbaum\*.

Cette synthèse fait le point sur les avancées et limites des contrats de ville dans quatre domaines :

- ▶ l'éducation ;
- la prévention de la délinquance et la sécurité;
- l'insertion, l'emploi et le développement économique;
- ▶ le pilotage et l'intercommunalité.

#### Les réalisations des contrats de ville



En matière de prévention, les interventions sont moins tournées vers les délinquants avérés (prévention de la récidive) que vers les délinquants potentiels (actions de socialisation des jeunes) et la prise en charge des victimes ou encore l'équipement des quartiers (prévention situationnelle, équipements de proximité).

Les actions à caractère économique, ou tournées vers l'emploi, sont plus souvent mises en œuvre dans d'autres dispositifs (PLIE, contrats d'agglomération, PIC Urban...).

Les actions visant à réduire les handicaps individuels des habitants des quartiers sont majoritaires dans les contrats de ville, loin devant les actions cherchant à combler les déficits de ces quartiers et celles traitant de l'accès des individus aux ressources du territoire.

A mi-parcours, la politique de la ville d'agglomération est devenue une réalité juridique dans la quasi-totalité des contrats de ville. Toutefois, cette politique émerge difficilement lorsqu'il n'existe pas de projet d'agglomération.



Les enfants et les jeunes au centre des contrats de ville ©F.Achdou/Urbaimages

#### La coordination

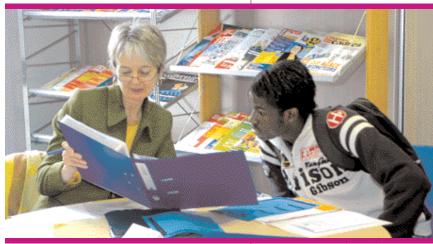
En dépit d'une mobilisation institutionnelle globalement satisfaisante, le contrat de ville n'est qu'exceptionnellement le «grand intégrateur» des politiques éducatives. Son articulation avec les divers dispositifs connexes (ZEP, CEL, CLAS, contrats de réussite scolaire, contrats temps libre, contrats enfance, VVV, etc.) demeure faible.

Les effets de coordination sont particulièrement limités en matière de sécurité du fait des cloisonnements existant entre les CLS et les contrats de ville.

D'un point de vue économique, l'intégration administrative des dispositifs (PLIE constituant le volet «insertion

économique » du contrat de ville, ZFU faisant office de volet « développement économique ») n'empêche pas, selon une majorité de rapports d'évaluation, une gestion autonome de ces dispositifs.

A mi-parcours des contrats de ville 2000-2006, d'importantes avancées sont constatées sur le plan du pilotage et de l'intercommunalité, même si parfois, faute d'investissement politique suffisant et de projet territorial stratégique, le contrat de ville n'est pas à la hauteur des objectifs de départ.



Les regroupements de services dans des Maisons de l'emploi ont permis de gagner en efficacité ©M.Castro/Urbaimages

#### La mobilisation prioritaire des moyens

L'appréciation des moyens financiers de droit commun mobilisés pour des quartiers prioritaires est difficile à réaliser, car les méthodologies d'analyse financière existantes sont hétérogènes.

Ainsi, en matière éducative, les résultats sont contrastés : le poids des crédits de droit commun dans les budgets de projets financés par les contrats de ville varie de 11 à 56 %, sachant que les crédits FIV peuvent se substituer aux crédits de droit commun ou plus simplement être utilisés en complément de ces derniers.

Le constat est le même dans le domaine de la prévention et de la sécurité. Dépassant une approche purement comptable, plusieurs rapports d'évaluation font état du déficit d'éducateurs de prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires.

A l'inverse, d'autres évaluations soulignent le rôle du contrat de ville dans le renforcement de la présence institutionnelle et humaine dans ces quartiers. La mobilisation des partenaires peut faciliter l'accès des habitants aux mesures de droit commun, mais elle ne semble pas déboucher sur une réelle discrimination positive en leur faveur. De nombreux rapports précisent que la mobilisation des moyens opérée dans le cadre des contrats de ville ne bénéficie que partiellement aux quartiers prioritaires. Les effets du passage du contrat de ville à l'échelle intercommunale sont critiqués par certains évaluateurs. Ces derniers indiquent que ce passage s'est opéré au prix d'un élargissement de la géographie d'intervention, débouchant sur un saupoudrage des crédits contractualisés.

Les contrats de ville ont soutenu de nombreuses expériences innovantes pour l'éducation, l'emploi et la sécurité

#### L'innovation

En matière éducative, dans la plupart des cas, les innovations relèvent du champ périscolaire et sont souvent portées par les opérateurs associatifs. Reconnus pour leur efficacité, ces derniers sont fréquemment critiqués car ils prennent en charge les jeunes les moins désocialisés.

En matière de sécurité, les actions innovantes sont plus fréquemment

portées par les services publics : mise en place de l'îlotage, création de MJD...

Dans le domaine économique et celui de l'emploi, les évaluations insistent sur les avancées permises par trois dispositifs: les PLIE, les regroupements de services et les Equipes Emploi-Insertion (EEI).

Globalement, à mi-parcours des contrats de ville 2000-2006, la vocation d'innovation de la politique de la ville semble devoir trouver un nouveau souffle. En effet, les actions ayant fait la preuve de leur utilité sont reconduites d'année en année dans les programmations et parviennent difficilement à être reprises par les crédits de droit commun, ce qui ne permet plus de financer l'innovation de nouvelles actions.

#### L'impact des contrats de ville

Pour les habitants, la situation s'est en partie améliorée L'impact de la politique de la ville sur les quartiers n'est que partiellement évalué tout particulièrement dans le domaine éducatif. Nombre de rapports d'évaluation reprenant les argumentaires des porteurs de projets estiment que l'acte éducatif ne peut être apprécié que d'un point de vue qualitatif. Concernant les actions de prévention de la délinquance, plusieurs évaluations insistent sur le fait que la prévention n'est, en soi, pas mesurable : on ne peut juger des actes dont on cherche à éviter qu'ils se produisent.

On dispose plus fréquemment d'éléments sur l'impact des actions du volet emploi, notamment concernant les PLIE, du fait des exigences de suivi de l'Union européenne. En fonction des sites, les taux de sorties positives (CDI ou CDD de plus de six mois) varient d'un quart à près de deux tiers.

Menée à partir de la consultation des habitants d'un certain nombre de sites, l'évaluation aboutit à un jugement global nuancé : si les habitants des quartiers prioritaires expriment le sentiment d'une amélioration globale de la situation de leur quartier, leur appréciation varie en fonction des thématiques. Les interventions urbaines (aménagements, gestion urbaine) et l'offre d'animation recueillent la plus forte satisfaction. Les habitants demeurent plus critiques sur les autres plans (sécurité et emploi notamment). Enfin, le décalage des représentations est persistant : les améliorations peuvent être perçues par les habitants des quartiers prioritaires, sans pour autant l'être par ceux du reste de la ville, qui conservent une image dégradée de ces quartiers.

#### La rénovation urbaine

Concernant le plan national de rénovation urbaine (PNRU)\*, dont la mise en œuvre s'est accélérée en 2005, la DIV a mené des actions autour de plusieurs axes.

Tout d'abord, elle a poursuivi l'analyse technique des demandes de dérogation au titre de l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, analyse servant d'adossement à la décision ministérielle. Pour mémoire, cette possibilité de dérogation est ouverte par la loi aux « territoires présentant des caractéristiques sociales et économiques analogues à celles des ZUS ».

Dans ce cadre, deux types de situations sont à distinguer :

▶ d'une part, des territoires hors ZUS

auparavant inscrits dans les dispositifs de renouvellement urbain GPV ou ORU pour lesquels la dérogation pouvait être accordée (l'intervention potentielle de l'ANRU sur ces territoires étant liée à la pertinence du projet présenté);

▶ d'autre part, des territoires hors ZUS hors GPV/ ORU pour lesquels la DIV a conduit l'analyse d'indicateurs sociaux. Pour ceux bénéficiant, in fine, de la dérogation, la DIV a défini le périmètre en lien avec les préfets.

La DIV a, par ailleurs, contribué au travail collectif des partenaires de l'ANRU afin de déterminer les priorités territoriales de mise en œuvre du PNRU. Au-delà des 188 quartiers (dont la liste avait été établie dès 2003), la multiplication de projets locaux de rénovation urbaine a nécessité d'établir une seconde catégories de site, dite « catégorie 2 ».

Le CA du 9 février 2005 a en effet arrêté les principes suivants :

- ▶ 70 % des crédits du PNRU devront être consacrés à la mise en œuvre des projets des 188 quartiers prioritaires ;
- ▶ 20 % des crédits à une liste de catégorie 2, définissant environ 200 quartiers ;
- ▶ 10 % aux autres sites éligibles pour lesquels l'aide de l'ANRU serait attribuée par les délégués territoriaux, pour un montant maximum de 5 M€ par site.

Pour la mise en œuvre de cette liste de catégorie 2, la déléguée interministérielle à la ville et le directeur général de l'ANRU ont saisi les préfets de région. Leurs propositions excédant nettement les 200 sites prévus, les partenaires de l'ANRU ont conduit un travail d'analyse supplémentaire pour établir cette liste.

Un programme d'études en maîtrise d'ouvrage a également été défini. Ce programme national vise soit à préciser des éléments spécifiques de la mise en œuvre des projets (étude sur les coûts, étude de définition du rôle et des missions de l'OPC, évaluation locale...), soit à engager un premier bilan sur certains champs d'action

(résidentialisation, relogement...). La DIV soutient plus particulièrement trois sujets d'étude qui se situent à la croisée du projet urbain et du projet social :

- ▶ les parcours résidentiels des habitants relogés ;
- ▶ l'impact des opérations physiques conduites sur les équipements scolaires en matière de projet éducatif local;
- l'articulation développement économique et projet urbain.

La DIV a participé, au cours des réunions techniques partenariales bihebdomadaires et des comités d'engagement hebdomadaires, à l'instruction des dossiers présentés à l'ANRU.

Enfin, la DIV, en tant que responsable du programme LOLF rénovation urbaine, a établi le BOP 2006 rénovation urbaine en définissant les objectifs et indicateurs de performance.

Une convention DÎV-ANRU a été signée le 16 mars 2006 dans le but d'assigner à l'ANRU les objectifs et les indicateurs évoqués ci-dessus et de déterminer les engagements réciproques de l'ANRU et de la DIV en matière d'échanges d'informations. Cette convention vise également à établir un partenariat constructif et à garantir pour chaque projet local la cohérence entre les actions du programme « rénovation urbaine » et celles du programme « équité sociale et territoriale ».



Les projets de rénovation urbaine se multiplient

© Christiane Jumeau/DIV

#### Les finances locales

### L'instruction financière dans le cadre de la rénovation urbaine et de la réforme de la DSU

L'analyse financière des budgets communaux, initiée en 2004 en complément de l'instruction des projets de rénovation urbaine, s'est intensifiée cette année et a suivi le rythme d'activité de l'ANRU. L'ampleur des projets, leur impact territorial mais aussi financier impliquent logiquement l'échelon intercommunal, élargissant ainsi le champ de l'analyse budgétaire à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) abritant le projet de rénovation urbaine. Près de 250 budgets communaux et intercommunaux ont été ainsi analysés en 2005.

De plus, la logique financière s'est progressivement intégrée à la démarche générale d'appréhension des problématiques locales, en raison notamment de la mise en place de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). Une fiche de calcul spécifique a été conçue pour visualiser les variations effectives et à venir de la dotation. Elle complète désormais chaque dossier élaboré

dans le cadre des déplacements ministériels sur site et implique la mise à jour régulière de la base de données recensant les 800 communes éligibles à la DSUCS.

L'actualisation de la base se fait à partir d'informations fournies annuellement par la DGCL, mais également en fonction des modulations de mise en application de la réforme de la DSU<sup>1</sup>.

## La prise en compte de l'analyse financière dans les travaux de l'ONZUS



Organiser la solidarité entre les territoires les plus riches et les plus pauvres © Christiane Jumeau/DIV

Le rapport 2005 de l'ONZUS réserve un chapitre complet à l'observation des finances locales. Une étude relative à la mesure des écarts de ressources et de charges entre les communes de plus de 5 000 habitants (métropole et Outre-mer) et celles de la géographie prioritaire, a permis de mettre en évidence les insuffisances financières de ces dernières en regard des charges socio-urbaines qu'elles ont à supporter. L'analyse a été réalisée à partir des données 2004 fournies par la DGCL et s'est opérée sur un échantillon de 2 150 communes.

Parallèlement à cette étude, une base de données budgétaires, compilant les comptes administratifs 2003 des 488 communes ayant une ZUS, doit faire l'objet d'une analyse qui, pour l'heure, est programmée dans le rapport 2006.

L'élaboration de cette base a néanmoins représenté un travail conséquent tant pour l'organisation de la remontée de l'information et la constitution des dossiers budgétaires que pour la saisie des données chiffrées.

#### Les travaux pour préparer l'échéance des contrats de ville

Tout d'abord, les questions financières de la politique de la ville ont été abordées lors des Assises nationales de la ville dans le cadre d'un atelier spécifique (« Quelles solidarités entre les territoires ») autour des questions suivantes :

► Comment conforter les solidarités

intercommunales autour des territoires d'exclusion?

- ► Comment articuler solidarité nationale et solidarité locale ?
- ▶ Comment rationaliser les décrochages territoriaux pour renforcer les solidarités nationales et locales ?

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Exemple : les villes de plus de 200 000 habitants, initialement exclues de la réforme, ont été réintroduites dans le dispositif en 2005.

Ensuite, l'essor de l'intercommunalité induit par la loi 99-586 du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, n'a pas été sans conséquence sur l'exercice local de la politique de la ville. Il est apparu nécessaire de réaliser un point d'étape permettant d'évaluer les contours de l'exercice de cette compétence par les EPCI abritant une ou des zone(s) urbaine(s) sensible(s) sur leur territoire. La conception de cette étude s'est formalisée dans le dernier trimestre de l'année par le lancement d'un marché d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et la constitution d'un comité de pilotage partenarial comprenant la DGCL, la DIACT, le CNV, l'Institut des villes, l'IRDSU, Amadeus et 6 associations d'élus (AMF, ACUF, AMGVF, ADCF, FMVM, AMVBF). Le démarrage et la conduite du projet seront réalisés en 2006.

Enfin, annoncée par le ministre délégué au logement et à la ville, Marc Philippe Daubresse, lors des Assises

nationales de la ville, la réflexion sur les zones urbaines sensibles (ZUS) a été impulsée par deux nouveaux déterminants conduisant à la nécessité d'une actualisation de la géographie prioritaire. Il s'agit, d'une part, de l'afflux massif des projets de rénovation urbaine « Dérogation Article 6 » au titre de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 et, d'autre part, de la mise en œuvre de la DSUCS dont l'impact a fait émerger l'existence de quartiers fragilisés jusqu'alors non identifiés2. Un groupe de travail interne à la DIV s'est constitué pour mener cette réflexion de la réforme de la géographie prioritaire, auquel s'est adjoint l'Insee.

Les travaux entrepris en fin d'année 2005 constituent l'ébauche d'une réflexion transversale impliquant une investigation approfondie dont les premiers résultats se feront jour en 2006.

## L'animation du réseau des correspondants locaux

Une réunion des sous-préfets ville et des correspondants régionaux s'est tenue en 2005, le 2 décembre.

Ont été abordés les points suivants :

- perspectives de la politique de la ville ;
- ▶ budget 2006 :
- ► ERE et emploi ;
- ▶ point sur la rénovation urbaine.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nombre d'élus locaux ont signalé la mutation de leur territoire à cette occasion.

## L'innovation et l'expérimentation

#### Éducation

## Mise en œuvre de la loi de cohésion sociale : le programme « réussite éducative »\*

Le volet éducatif du plan de cohésion sociale (programmes 15 et 16) présenté en juin 2004 a nécessité au préalable des mesures législatives qui ont été inscrites dans la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (articles 128 à 132). Plusieurs mesures réglementaires ont également été prises en application de la loi relativement aux EPLE, aux caisses des écoles, aux GIP et à la rémunération des agents de l'Etat pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative. 3 En son article 132, la loi de programmation pour la cohésion sociale a inscrit les crédits consacrés par l'Etat à la mise en place des dispositifs de réussite éducative, soit 62 M€ pour 2005.

L'application effective du programme « réussite éducative » a commencé à partir de la publication de la circulaire DIV du 27 avril 2005 qui a défini les modalités d'élaboration, de portage, d'instruction et de labellisation au niveau national des projets locaux. Elle a été précédée et suivie de 30 réunions en régions ou en départements associant soit, territorialement, l'ensemble des acteurs impliqués, soit, au niveau régional ou national, des grands réseaux d'acteurs.

L'objectif visé sur cinq ans est un accompagnement depuis l'école maternelle jusqu'au terme de la scolarité obligatoire de 200 000 enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur épanouissement. L'approche proposée dans le cadre de ce programme innovant combine deux points de vue qui ont

souvent été opposés en France pour la mise en œuvre de politiques publiques dans le champ éducatif : à une entrée territoriale, elle conjugue une entrée par les publics en mettant l'accent sur les parcours individuels. La nécessité de croiser une logique de territoire à une logique de publics avait déjà été mise en avant en 2002 dans le cadre du plan d'action relatif à la mise en œuvre d'une veille éducative à l'échelle territoriale.

L'expérience acquise dans ce domaine a d'ailleurs été une base sur laquelle se sont appuyés les acteurs locaux pour définir les modalités d'application de leur projet.

L'introduction d'une structure juridique au sein du projet de réussite éducative marque un changement important sur le plan méthodologique. En effet, pour tous les autres dispositifs contractuels du domaine éducatif, les collectivités territoriales assurent généralement le pilotage au plan local et l'Etat aux plans régional, départemental et national.

Dans le cas de la réussite éducative, c'est une structure juridique « tierce », de type établissement ou groupement d'intérêt public, qui assume la responsabilité du projet et contractualise avec l'Etat. Cette structure juridique intègre les fonctions supports classiques (administration, gestion et coordination des actions et des intervenants) sur lesquelles s'appuie la mise en œuvre du projet local. En contrepartie, les nouvelles dispositions accroissent la responsabilité de l'instance décisionnelle qui, à partir des évaluations effectuées à échéances régulières, à

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cf. Annexes – Textes officiels (rubrique « éducation »).

partir également des ressources humaines mobilisées et des crédits disponibles, doit établir des priorités pour définir et réaliser la programmation. Outre une meilleure cohérence de cette programmation au regard des objectifs visés, les synergies et les complémentarités entre les différentes interventions et la collégialité entre les partenaires s'en trouvent renforcées.

#### Le projet de réussite éducative : équipe de réussite éducative (ERE)\*

S'appuyant sur un partenariat élargi à tous les acteurs mobilisés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale, il décline, sur la base d'un diagnostic partagé sur le territoire, une programmation d'actions spécifiquement dédiées aux enfants ou adolescents les plus fragilisés (et à leur famille) vivant sur les territoires en ZUS ou scolarisés en ZEP-REP. Ces actions se déroulent essentiellement hors temps scolaire et n'ont pas pour vocation de se substituer à l'action de l'Ecole ou aux dispositifs existants dont elles sont complémentaires.

La programmation doit proposer de nouvelles interventions qui permettent d'apporter une aide personnalisée aux enfants ou adolescents et à leur famille qui ont été repérés comme étant en très grande difficulté par la communauté éducative (enseignants, service social et de promotion de la santé de l'éducation nationale, réseaux d'aides aux élèves en difficulté

(RASED), conseillers d'orientation psychologues (COPSY), inter-secteur de pédopsychiatrie, services de la protection maternelle infantile, intervenants de l'aide sociale à l'enfance, action sociale des départements, associations...). Ces actions réunissent, au sein d'un réseau, coordonné des professionnels de différentes spécialités et des intervenants du mouvement associatif 4 en mesure de réaliser des prises en charge individuelles ou collectives et un suivi personnalisé inscrit dans la durée. La confidentialité des informations qui sont échangées entre les membres du réseau de partenaires est une impérieuse nécessité. L'expérience acquise dans le cadre de la veille éducative conduit les acteurs locaux à élaborer des chartes de confidentialité fixant les modalités de partage des informations. Ces dispositions ne s'opposent pas toutefois au fait que des données non nominatives soient utilisées à des fins d'évaluation du programme.

#### Les internats de réussite éducative\*

Le programme « réussite éducative » permet de soutenir des projets d'internat éducatif émanant d'établissements d'enseignement, publics ou privés, ou de structures juridiques telles qu'un groupement d'intérêt public (GIP) ou une caisse des écoles, un établissement public local d'enseignement (EPLE) voire un centre communal d'action sociale (CCAS).

Pour être éligibles, les projets doivent proposer un cadre de vie et de travail stable à des enfants et adolescents qui connaissent des difficultés familiales ou environnementales compromettant leurs chances de réussite. Les conditions d'encadrement et de soutien éducatif, psychologique et culturel doivent y être optimales. La subvention concerne essentiellement la mise en place et le fonctionnement de projets éducatifs, sportifs et culturels développés au sein d'un internat, hors temps scolaire.

Elle peut couvrir, en liaison avec les partenaires institutionnels, les surcoûts éventuels liés à l'hébergement loin du domicile familial qui ne seraient pas pris en charge par la famille ou par des fonds sociaux.

200 000 enfants et adolescents accompagnés de la maternelle à la fin de leur scolarité



Accompagner la scolarité ©F.Achdou/Urbaimages

Dans les deux cas, les moyens financiers du plan de cohésion sociale sont alloués au projet global dans le cadre d'une convention pluriannuelle signée entre le préfet et la structure juridique. Cette convention définit les objectifs généraux du projet local, le ou les territoires concernés, les publics repérés, l'ingénierie envisagée, le programme d'actions, les procédures d'évaluation ainsi que les financements apportés par l'Etat et les cofinancements. Ces financements sont réévalués annuellement par voie

d'avenant sur la base d'un bilan intégrant les indicateurs fixés au plan national.

En 2005, 226 projets de réussite éducative et 10 projets liés à un internat de réussite éducative ont été labellisés par la délégation interministérielle à la ville pour un montant total de 35 M€. En 2006, outre la reconduction des projets labellisés en 2005, 40 nouveaux projets ont été labellisés et 66 sont en cours d'instruction par la commission DIV-DESCO.

#### L'opération « Ecole ouverte »\*



Opération Ecole ouverte : 130 000 jeunes accueillis en 2005 © J.C. Pattacini/Urbaimages

Lancée en 1991, l'opération « Ecole ouverte » consiste à ouvrir les collèges et les lycées pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis et les samedis durant l'année scolaire, pour accueillir des enfants et des jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances. Dans ce cadre, des activités à la fois scolaires, culturelles et sportives leur sont proposées avec l'objectif de rétablir une image positive de l'école dans les quartiers.

Une nouvelle charte « Ecole ouverte » a été signée le 19 décembre 2002, par le ministre délégué à l'enseignement scolaire, le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, le ministre délégué à la famille, le directeur du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discri-

minations (FASILD). Elle a fixé les conditions pour que l'école joue un rôle moteur dans l'espace social. Elle souligne par ailleurs la complémentarité de l'opération « Ecole ouverte » avec tous les dispositifs éducatifs existant sur les territoires.

Au plan qualitatif, les bilans font état d'une meilleure intégration des élèves participant à la communauté scolaire et d'un changement de leur comportement. Ils constatent une diminution de l'absentéisme scolaire, le développement de valeurs liées à la citoyenneté (solidarité, responsabilité, respect..) ainsi qu'une implication plus grande dans la vie de l'établissement.

Cette initiative interministérielle bénéficie de financements des trois ministères précités et du FASILD. Depuis 2004, ces crédits sont répartis par la DIV entre toutes les régions sur la base du nombre de semaines d'« Ecole ouverte » prévues dans les établissements en ZEP, REP et ZUS.

En 2005, 676 établissements secondaires et 454 écoles primaires ont participé à l'opération au cours de 3 772 semaines d'ouverture permettant d'accueillir près de 130 000 jeunes. 62 % des établissements participants sont situés en ZEP/REP ou ZUS. La participation du ministère délégué à cohésion sociale s'est élevée à 1,58 M€ sur un budget total de 17,2 M€.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Enseignants, coordonnateurs de ZEP-REP, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, rééducateurs, intervenants sportifs, culturels et associations agréées...

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le terme de cette convention ne peut dépasser l'échéance fixée par l'article 132 de la loi de programmation pour la cohésion sociale, à savoir le 31 décembre 2009.

#### Santé

Début 2005, 139 Ateliers Santé Ville (ASV) ont été programmés aux niveaux communal et intercommunal, ou au niveau des agglomérations pour

développer des projets locaux de santé publique de proximité couvrant les territoires de la politique de la ville.

#### Contexte

Les expérimentations qui ont été menées ont le mérite de mettre en lumière les articulations existantes, ou à créer, entre, d'une part, les enjeux portés par la politique de la ville et, d'autre part, ceux que l'on retrouve énoncés aujourd'hui dans le cadre de la récente loi de santé publique. Ces expérimentations sont également riches en termes de méthodologie et de concertation. Elles engagent les acteurs dans la définition de priorités concertées et constituent de véritables espaces publics où l'ensemble des acteurs (de droit privé comme de droit public: représentants élus, citoyens...) échangent sur les conditions sociales et sanitaires.

Concernant la situation concrète des ASV, il est possible de dresser une typologie en tenant compte du degré d'avancement de la démarche.

Trois types se distinguent nettement :

Les structures en phase d'installation :
les acteurs sont surtout occupés à
engager un coordinateur, à mettre en
place un comité de pilotage, à faire
connaître la démarche auprès des
principaux acteurs locaux de la santé

Les structures en phase de développement : les acteurs se sont surtout
concentrés sur la réalisation du diag-

nostic local et sur la définition des orien-

tations à favoriser sur le territoire

Les structures en phase de consolidation : les moins nombreuses. Elles correspondent notamment à des ASV développés dans des territoires engagés depuis longtemps dans cette démarche. Les acteurs sont surtout engagés dans des travaux d'évaluation et de réorientation des programmes locaux à la lumière d'un diagnostic renouvelé lors de la mise en place de l'ASV.

## Problématique

La stabilité institutionnelle des ASV soulève des questions, notamment sur le plan du financement. Elle interroge non seulement les moyens matériels, mais aussi les autorités qui sont à l'origine de ces innovations et qui

doivent mobiliser, dans les meilleurs délais, les structures matérielles porteuses des ASV. Les enjeux sont importants et prendront toute leur dimension dans le long terme.

#### **Thématiques**

Une des principales thématiques abordées dans le cadre des ASV concerne la santé mentale. Il s'agit d'une problématique majeure, complexe, qui pose la vaste question de la place de l'individu dans la société et qui mobilise des acteurs très différents. La commune paraît être l'ins-

tance la plus à même de répondre aux besoins en la matière.

La thématique de l'offre de soins est également très souvent mentionnée. Elle doit être envisagée d'un point de vue global et non pas du seul point de vue hospitalier. La question de la permanence des soins apparaît comme L'offre de soins et la santé mentale sont au coeur des préoccupations sanitaires une question récurrente et centrale, autour de laquelle va s'organiser une réflexion de fond pouvant conduire à une réorganisation locale des services de proximité et à la création ou à l'expérimentation de réponses nouvelles comme les Maisons de santé assurant les gardes médicales de nuit et de week-end.

Les questions de la participation sociale, de l'intégration des habitants/ usagers et des représentants associatifs dans les programmes mis en place sont également fondamentales. En effet, il s'agit à la fois d'un objectif et d'une finalité de la politique de la ville, mais aussi d'une condition de la mise en œuvre d'une politique de promotion de la santé sur un territoire. La participation en matière de santé est une notion qui n'est pas neutre sur le plan politique et qui prend tout son relief dans un cadre légal tel que les ASV.

#### Evaluation et suivi

Un séminaire de travail commun a réuni en Seine-Saint-Denis de nombreux acteurs du département. Il a eu pour vocation de diffuser, de partager et de mettre en perspective les enjeux d'une démarche d'évaluation et de pilotage dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Cette démarche vise à mesurer la plus-value apportée (tableau de bord) par les ASV et à formuler des recommandations utiles aux différents acteurs impliqués dans la dynamique des ASV. L'outil de pilotage, quant à lui, au moyen d'indicateurs pertinents et au regard des objectifs opérationnels assignés aux ASV, a pour objectif de sélectionner et de hiérarchiser l'information collectée.

Il cherche également à développer l'implication des participants dans la mise en œuvre de méthodes et d'outils communs pour la définition d'actions coordonnées.

#### Stratégie de développement et d'assise des Ateliers Santé Ville.



La santé, 5<sup>ème</sup> pilier de la cohésion sociale ©F.Achdou/Urbaimages

Dans l'optique de renforcer les structures des Ateliers Santé Ville, la DIV a organisé une journée à l'Assemblée nationale, le 27 janvier 2005, « Les élus et les programmes territoriaux de santé », à laquelle ont participé 52 élus des villes impliquées dans la démarche. Cette journée a été décisive quant à la poursuite de l'opération au cours de l'année 2005.

Le ministre, Marc-Philippe Daubresse, a sollicité les élus pour une contribution aux Assises nationales de la ville afin que la santé soit le cinquième pilier de la cohésion sociale. Une contribution des maires et des élus responsables de la santé a été diffusée lors des Assises. « Elus, santé publique et territoires ».

Une association nationale d'élus soutenue par la DIV et la direction géné-

rale de la santé (DGS) s'est également créée dans la perspective d'un partenariat national commun en 2006. La démarche ASV figure parmi les mesures d'urgence prises par le Premier ministre à l'automne 2005. A la suite du comité interministériel des villes de mars 2006, les ASV ont été inscrits comme une des cinq mesures obligatoires contractuelles entre les villes et l'Etat (contrat urbain de cohésion sociale).

#### Perspectives de développement

Les décisions gouvernementales devraient permettre, fin 2006, une programmation et un apport de moyens conséquents pour le développement des ASV et la production de projets locaux de santé publique. Une circulaire interministérielle DGS/HOS/DIV

précisera la déclinaison territoriale des programmes régionaux de santé publique et y inscrira la démarche ASV. Elle incitera à une approche des programmes d'accès à la prévention et aux soins sur les territoires de la politique de la ville « en faveur des populations ».

#### Femmes\*

La question de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est devenu un enjeu majeur au sein de l'espace européen, mais elle peine à trouver une application dans l'ensemble des politiques publiques nationales. Le cadre européen impose pourtant de réelles contraintes en la matière en s'appuyant sur le traité d'Amsterdam qui, depuis 1997, a érigé le principe d'égalité en « principe fondamental de la démocratie », dont l'application doit être déclinée dans toutes les politiques, notamment, la politique de la ville.

#### nombreuses et monoparentales sont sur-représentées dans les quartiers

Les familles

#### Constat

Les 4,7 millions d'habitantes et d'habitants (RGP 1999) des 751 zones urbaines sensibles cumulent un certain nombre d'inégalités que la ségrégation urbaine contribue à renforcer.

Dans ces zones, les structures familiales sont caractérisées par une proportion importante de familles nombreuses et de familles monoparentales qui se distinguent par plusieurs traits généralement considérés comme des critères de vulnérabilité :

▶ Elles ont en moyenne un nombre plus élevé d'enfants à charge (6,5 % de ménages de 6 personnes et plus, contre 2,4 % sur l'ensemble du territoire) et le responsable de famille est souvent plus jeune : dans 16 % des cas, il a moins de trente ans alors que la proportion est de 12 % pour l'ensemble des villes .

- En ZUS, dans près de 9 familles monoparentales sur 10, l'adulte est une femme et la moitié de ces femmes n'a pas d'emploi.
- ▶ Parmi les enfants de 15 ans résidant en ZUS en 1999, 23 % vivaient dans une famille monoparentale, contre 16 % en 1990 ; pour les jeunes de 15 à 24 ans, le foyer était monoparental dans 30 % des cas.

Parmi les causes du chômage, le déficit de formation est un facteur important : la proportion de non-diplômés est 1,8 fois plus élevée en ZUS que sur l'ensemble du territoire. De même, l'éloignement géographique des pôles économiques et l'absence de moyens

de transport entravent considérablement l'accès à l'emploi. Ces déficits d'autonomie sont d'autant plus pesants que les emplois proposés aux personnes ayant un bas niveau de qualification peuvent avoir des amplitudes horaires importantes et posent, de ce fait, le problème de la garde des enfants.

Qu'elles soient françaises, françaises d'origine étrangère ou immigrées, les jeunes filles et les femmes qui habitent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, font face à des discriminations sexistes, racistes et culturelles. Elles subissent plus qu'ailleurs la violence et la dégradation des rapports de genre. A ce type de discriminations, s'ajoutent des discriminations liées à leur lieu d'habitation.

La médiatisation forte et récente du combat d'associations de femmes, comme le mouvement « Ni putes, ni soumises », a permis une prise de conscience féministe tant par ces femmes et ces jeunes filles que par l'ensemble de la société. Cette prise de conscience s'accompagne d'une volonté de participer à la construction d'autres rapports sociaux dans les cités.

#### La contribution de la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain

La politique de la ville étant une politique publique transversale et contractuelle avec les collectivités territoriales, elle n'a pas pour vocation de se substituer à l'intervention des autres ministères. Il lui revient de prendre en compte et de faire prendre en compte par les différents acteurs locaux de la politique de la ville, les problématiques spécifiques à la vie quotidienne des femmes et des jeunes filles résidant dans les quartiers en difficulté. Elle a également pour mission d'aider à une redéfinition de la place des femmes, souvent invisibles, ou des hommes (notamment dans l'éducation de leurs enfants).

S'appuyant sur la loi du 1er août 2003 et sur les décisions du Comité interministériel à l'intégration (CII)\* du 10 avril 2003, le ministère en charge de la ville soutient ainsi, dans le cadre du protocole qui liait la délégation interministérielle à la ville au service du droit des femmes et de l'égalité (SDFE), un certain nombre d'actions : La DIV, qui, en 2004, avait participé aux réunions préparatoires et à la rédaction de la charte pour l'égalité, a contribué en 2005 à sa mise en œuvre, notamment par la préparation de mesures des CIV et CII qui ont eu lieu en 2006.

- ▶ Une attention particulière est portée au problème de l'accès à la langue française et de sa maîtrise pour les femmes, notamment pour les femmes étrangères ou issues de l'immigration, afin de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle. Cela traduit la volonté d'identifier la langue comme un des premiers déterminants de l'exclusion sociale, dont les femmes sont majoritairement victimes et qui les placent en situation de dépendance (y compris par rapport à leurs enfants et leurs relations avec l'école).
- Dans le cadre des Ateliers Santé-Ville (ASV)\*, permettant d'élaborer des programmes territoriaux de santé publique, plusieurs objectifs sont poursuivis:
- faciliter l'accès des jeunes filles et des femmes aux soins et à la prévention ;
- former les généralistes sur le dépistage des violences familiales et conjugales ;
- réunir et sensibiliser les professionnels sur les problèmes de santé spécifiques aux jeunes filles et aux femmes rendues plus vulnérables par leur situations sociale, économique, familiale et culturelle ; les former sur les modalités d'entretien lors des consultations, ce qui permet de révéler les résistances et les obstacles liés aux questions typiquement

féminines: sexualité, grossesse précoce, contraception, IVG...

le soutien aux associations par le biais du programme « équité sociale et territoriale » dans le cadre du « partenariat national »\* de la DIV, est soumis au respect de l'égalité au sein même de l'organisation des associations. Par exemple, le principe de l'égalité entre hommes et femmes doit être observé dans la composition des conseils d'administration. Par ailleurs, les conventions de partenariat national précisent systématiquement que l'action de ces associations doit contribuer à appliquer et promouvoir l'égalité entre hommes et femmes sur les territoires de la politique de la ville. Un soutien spécifique est apporté à des associations nationales œuvrant pour faire valoir et faire connaître le droit des femmes dans les quartiers.

Les préfets ont été encouragés à aider localement les associations de femmes en lien avec des thèmes tels que les relations filles-garçons dans les quartiers, l'accès au droit, à la langue (« Ni putes, ni soumises », ELELE...) ou à la culture (comme le Théâtre Forum de NAJE, N'Abandonnons Jamais L'Espoir). Un soutien est aussi apporté aux structures intervenant dans le domaine de l'emploi et notamment aux associations œuvrant en faveur du développement de l'entrepreunariat collectif féminin.

Enfin, dans l'élaboration des programmes 15 et 16 du Plan de cohésion sociale, une attention particulière a été portée à l'égalité de traitement entre filles et garçons, tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

Les recommandations faites aux préfets et aux collectivités pour la mise en œuvre des programmes locaux se retrouvent dans la circulaire du 27 avril, prise en application de la loi de programmation de cohésion sociale du 20 janvier 2005, notamment en ce qui concerne l'accès des filles aux

internats éducatifs. Les courriers de délégations de crédits de juin et de juillet 2005 précisent :

« Il me semble par ailleurs nécessaire que vous attiriez l'attention des porteurs de projets sur les points suivants lors de la mise en œuvre de ces dispositifs : l'importance de prévoir des actions de prévention et d'accès aux soins permettant d'assurer un suivi effectif des enfants et adolescents, manifestant des problèmes d'ordre sanitaire ; une attention portée à un ciblage équilibré des filles et des garçons dans les actions qui sont menées dans ce cadre ; la conception d'actions spécifiques destinées aux parents des enfants pris en charge dans le cadre de ce programme en accordant une attention particulière aux familles monoparentales. »

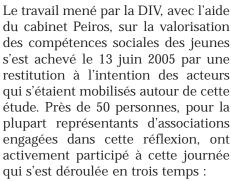
Le programme « Une grande école, pourquoi pas moi », initié par l'ESSEC\* et financé par le programme n° 147 « Equité sociale et territoriale et soutien », a permis à une promotion majoritairement féminine, issue de lycées en ZEP, de franchir le « gap » culturel existant entre leur ambition, souvent minimisée par leur environnement familial et par elles-mêmes, et leurs capacités d'accéder, avec succès, à des formations d'excellence post-BAC.

La préparation du Conseil interministériel des villes (9 mars 2006) dès septembre 2005, a permis de concrétiser le travail mené. Les événements de novembre 2005 quant à eux, ont mis au jour le travail exceptionnel de médiation mené par les adultesrelais\*, qui sont à 75% des femmes. Ils ont également favorisé l'essor de ce dispositif (mesures annoncées par le Premier ministre en novembre 2005) tout en élargissant les perspectives de formation des femmes assumant cette fonction (structuration de leur carrière par la reconnaissance de leurs compétences personnelles et validation de leurs acquis professionnels).

Alerter sur les difficultés particulières que connaissent les jeunes filles et les femmes dans les quartiers

#### Enfants et jeunes

#### Les compétences sociales des jeunes



la place des jeunes dans les projets éducatifs des contrats de ville (première étude) ;

- ► comment dédier aux jeunes une place d'acteur au sein des politiques jeunesse ? (deuxième étude) ;
- réflexions à partir de pratiques concrètes d'acteurs (Quartiers du Monde, histoires urbaines-Mission locale de Sénart-Groupements de jeunes créateurs-FRMJC Bourgogne). Il est apparu la nécessité de développer le travail, initié par la DIV, autour des critères et des indicateurs d'une approche positive des habitants, et en particulier des jeunes, dans les territoires situés en politique de la ville.



Valoriser toutes les potentialités des jeunes © F.Achdou Urba images

#### Jeunes des cités

Ce fut le thème d'un numéro du magazine « Comme la ville » publié par la DIV en avril 2005 et dont l'objectif était de sensibiliser le public aux préjugés sur les jeunes des quartiers populaires et de sortir des « clichés » en présentant à la fois des témoignages, des expériences et en croisant le regard des chercheurs.

#### Les jeunes acteurs de la ville

Engagé dès 2004 avec une quinzaine d'associations d'éducation populaire partenaires de la DIV, le travail de repérage des initiatives portées par des jeunes ou auxquelles des jeunes sont étroitement associés, a donné lieu à la réalisation de plus d'une centaine de fiches d'analyse d'expérience.

Une quarantaine de ces fiches ont fait l'objet d'un livre, « Les jeunes acteurs de la ville », publié en novembre 2005 par la DIV dans la collection « Cahiers pratiques » et tiré à 8 000 exemplaires. Composé de cinq parties, l'ouvrage apporte à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville un certain nombre de repères pour une autre approche des jeunes dans les territoires. Il montre comment il est non seulement possible mais indispensable, pour des décideurs, de s'appuyer sur les potentiels des jeunes pour les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

#### sur les jeunes de quartiers, la DIV met en avant leurs projets

Pour changer

le regard porté

#### Soutien à des initiatives nationales

Au-delà du travail des nombreux réseaux nationaux pour changer le regard porté sur les jeunes dans les quartiers et les faire reconnaître comme des acteurs à part entière de la ville, plusieurs initiatives nationales ont été soutenues par la DIV : ▶ « Regards Jeunes sur la cité », porté par l'OROLEIS de Paris, permet chaque année depuis seize ans, à plus de cent groupes de jeunes de présenter, dans le cadre d'un concours, leur perception de la ville à travers des films de 8 minutes qu'ils réalisent eux-mêmes.

Cette initiative permet, dans le même temps, de saisir les préoccupations, les espoirs, les expériences dont les jeunes sont porteurs. Ce travail qui se déroule toute l'année s'est concrétisé, entre le 27 et le 29 octobre 2005, par la projection de l'ensemble des films à l'espace Reuilly de Paris ; l'organisation d'ateliers et la remise des prix pour les deux thèmes retenus : « agir » et « devenir ».

▶ Place Publique Junior, manifestation mise en œuvre par l'association française des Petits débrouillards, l'OROLEIS, l'ANACEJ, le réseau national des juniors associations et le conseil des jeunes de Créteil, est un événement qui permet, durant trois jours, de donner une place visible à des jeunes issus des quartiers en politique de la ville sur l'ensemble du territoire. Débats, présentations de pratiques culturelles, expositions, projets..., tous à l'initiative de jeunes et portés par eux, sont organisés grâce à la mobilisation des réseaux associatifs. En 2005, cet événement national s'est tenu pour la seconde fois à Aix-en-Provence, du 18 au 20 novembre 2005. Les membres du Conseil des jeunes de Créteil et du comité de rédaction du journal de Place Publique Junior en avaient choisi le thème: « J'rentr' pas dans les cases ».

Ce thème a été travaillé à travers des ateliers (slam, vidéo, théâtre, danse, photo, palabre...) permettant à plus de 100 jeunes de s'impliquer dans une production collective au sein d'ateliers. Après avoir été un projet pilote en 2003, « Quartiers du Monde, histoires urbaines » est devenue une recherche action participative portée par des jeunes de quartiers populaires et « facilitée » par des adultes, qui se déroule de mars 2004 à juin 2007 dans neuf banlieues : trois en Amérique latine, trois en Afrique et trois en Europe (dont Evry pour la France). S'appuyant sur la méthodologie de la cartographie sociale et la perspective de genre, les jeunes mènent enquêtes, interviews, analyses, rencontres avec les autorités publiques pour devenir et être reconnus comme « protagonistes dans la cité ». En mars 2005, s'est tenue la première rencontre internationale de bilan, à Dakar, au Sénégal. Chaque équipe a présenté le travail qu'elle avait mené sur la connaissance de son quartier, le repérage des forces, des faiblesses et des dynamiques. A l'issue des débats qui se sont déroulés tout au long de la semaine à partir de dynamiques actives (théâtre forum, etc.), les jeunes ont décidé d'axer le travail de la deuxième année (mars 2005 - mars 2006) autour des discriminations dans les quartiers.

En 2005, trois manifestations nationales ont été organisées avec les jeunes des quartiers

#### Lutte contre les discriminations

#### **Programme Grandes Ecoles**

La nécessité d'offrir une orientation valorisante et ambitieuse aux élèves scolarisés dans les territoires de l'éducation prioritaire et dans les zones urbaines sensibles, est une préoccupation centrale.

Bon nombre de ZEP/REP ont mis en place des partenariats avec des grandes écoles, des universités ou des organismes de recherche pour sensibiliser leurs élèves à la démarche scientifique, contribuer à l'information nécessaire à leur orientation, les inciter à poursuivre des études longues et leur faire rencontrer des jeunes en réussite scolaire. Ces partenariats s'adressent majoritairement à des écoliers et à des collégiens.

Une charte pour l'Egalité des chances\* dans l'accès à la formation supérieure a été signée le 27 janvier 2005 par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la



Les élèves de l'ESSEC engagés auprès des jeunes des quartiers depuis 2002 ©M.Castro/Urbaimages

recherche, le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion, la conférence des présidents d'université, la conférence des grandes écoles et la conférence des directeurs d'écoles et de formations d'ingénieurs.

Cette charte vise à donner un cadre à ces partenariats destinés à être mis en place dans des lycées avec l'appui des grandes écoles et des universités.

Depuis 2002, une expérimentation est menée par le ministère en charge de la ville et une grande école de commerce, en direction des élèves du second cycle : « Une grande école, pourquoi pas moi ? ». Encourageants, les premiers résultats ont incité les partenaires signataires de la présente charte à étendre ce dispositif auprès d'un nombre significatif d'établissements scolaires, de grandes écoles et

d'universités. Une circulaire, datée du 22 août 2005, régit le soutien que la DIV apporte à l'essaimage de l'expérimentation « Une grande école, pourquoi pas moi » lancée par la DIV et l'ESSEC\* dès 2002.

Parallèlement, la DIV a signé une convention pluriannuelle de partenariat national\* avec la conférence des Grandes écoles pour lui confier la création d'un lieu ressource d'aides et de conseils au montage des projets développés dans le cadre de cette circulaire.

Par ailleurs, d'autres dispositifs, dont la DIV n'assure pas la gestion, ont vu le jour dans différents ministères : appel à projet lancé en décembre 2005 par le ministre de la recherche et le ministre de l'égalité des chances ; annonce du Premier ministre en novembre 2005 dont on trouve la traduction dans une mesure du CIV du 9 mars 2006, « 100 000 tuteurs - 100 000 élèves ».

#### Les plans de lutte contre les discriminations



Des entreprises s'engagent contre les discriminations à l'embauche ©F.Achdou/Urbaimages

En 2005, les crédits de la politique de la ville ont permis de financer le dispositif des plans territoriaux de prévention et lutte contre les discriminations, ainsi qu'un grand nombre d'opérations portées par les COPEC ou en liaison avec elles (les services des missions villes assurant fréquemment l'animation des COPEC). Chacun des plans de lutte qui en a fait la demande (via les préfectures) s'est vu attribuer en moyenne 10 000 €, soit sur des crédits de titre III (145 000 € délégués sur l'article 37-60-30), soit sur des crédits de titre IV (75 000 € délégués sur l'enveloppe nationale de 46-60). Par ailleurs, la DIV a poursuivi l'animation nationale des 24 plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail. Un premier séminaire s'est tenu en mars, pour présenter les résultats de l'évaluation nationale du volet intégration et lutte contre les discriminations des contrats de ville (lancée en 2004 en partenariat avec le FASILD). Quatre séminaires interrégionaux se sont également réunis à l'automne 2005, à Cenon (33), Nancy (54), Montpellier (34)et Paris afin de mettre en place les bases d'une animation interrégionale des plans de lutte. En 2005, six nouveaux sites ont rejoint le dispositif des plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail. Il s'agit des plans de Montpellier, Vallée de l'Ondaine, Nancy, Roubaix, Corbeil Evry et Garges-les-Gonesses. Les autres sites engagés dans les plans

sont: l'agglomération bordelaise (GPV des Hauts de Garonne), Bourges, Charleville-Mézières, Dijon, Epinal-Golbey-Chantraine, Hénin-Carvin, Marseille-GPV, Saint-Priest, Saint-Quentin-en-Yvelines, Tarbes, Thionville, Mulhouse, Nantes, Pau, Reims, Toulouse, Val-de-Seine (Les Mureaux et Valence).

#### Contenu des plans de lutte

On observe une grande diversité entre les plans, car les sites souhaitent s'adapter au contexte local, en termes d'histoire socioculturelle et économique, de situation de l'emploi...

Néanmoins, l'ensemble des plans comporte toujours des éléments de diagnostic, de formation, de communication, de mobilisation des employeurs et d'actions de soutien aux personnes discriminées.

Au préalable, il s'agit de parvenir à une prise de conscience collective de tous les acteurs de la réalité du processus discriminatoire et de ses particularités locales. Des diagnostics permettent d'identifier les contextes locaux en matière d'immigration, de peuplement, de dynamiques économiques, d'emploi et de recenser l'ensemble des discriminations existantes, y compris chez les acteurs engagés dans les plans de lutte. L'enjeu est d'objectiver les faits (moyens statistiques mais aussi fiches de signalement et paroles d'acteurs de l'emploi) et de rendre possible l'évaluation.

Ces diagnostics sont complétés par des actions d'information et de sensibilisation sur la discrimination à destination du grand public afin de les rendre visibles. La communication prend différentes formes : plaquettes sur le plan d'action ou de valorisation des intégrations réussies (Valence), lettres électroniques (Montpellier). Pour sensibiliser le grand public : vidéos et colloques sur la mémoire des immigrés (Roubaix, Epinal), spots TV pour les télévisions locales (Epinal) ou de radios (Nantes), ateliers permanents ouverts comme à Marseille ou aux Hauts de Garonne, journées de sensibilisation générale (Thionville, Montpellier, Corbeil-Evry), organisées au niveau local ou départemental, voire régional (Assises de la Lorraine).

Un des objectifs a été de professionnaliser les acteurs du marché du travail sur la question des discriminations. Des formations-actions permettent de progresser, dans un contexte inter-institutionnel, sur la connaissance des pratiques discriminatoires et des phénomènes systémiques de coproduction des discriminations. Elles ont également un impact sur les représentations de chacun (présentation de la diversité culturelle) et l'appropriation des méthodes de prévention et de lutte existantes (y compris judiciaires), afin de mieux orienter les personnes discriminées. Ces formations sont l'occasion de construire des outils nouveaux et partagés à partir de situations concrètes rencontrées par les intermédiaires de l'emploi.

Des programmes d'interpellation et de mobilisation des acteurs du monde économique ont été élaborés. Même si aucun plan ne considère que le problème des discriminations relève uniquement des employeurs, la dimension de leur implication est permanente dans les plans. Ces derniers cherchent à favoriser la rencontre entre employeurs et publics stigmatisés pour changer les représentations.



Sensibiliser le grand public aux discriminations. Deux septagénaires marocains dans un foyer de travailleurs immigrés ©JC Jaffre/Urbaimages

Ils contribuent également à construire des argumentaires pour informer et convaincre les employeurs, à décliner les chartes de la diversité dans les recrutements... Les approches peuvent cibler les institutions du monde économique (chambres de métiers, chambres de commerce et d'industrie, fédérations patronales et syndicales) ou essayer de rentrer directement en contact avec des entreprises.

Enfin, les plans de lutte ont développé l'accompagnement des personnes discriminées ou susceptibles de l'être dans la recherche d'emploi et de stages : tutorat par l'équipe emploi insertion et le PLIE, visite d'entreprise, parrainage par un chef d'entreprise pour trouver un emploi, accompagnement personnalisé lors de la création d'entreprise, suivi de jeunes diplômés des quartiers... Ils ont également favorisé la mise en place de groupes de paroles avec les victimes des discriminations et incité à la dénonciation de ces pratiques en améliorant l'orientation des victimes (conseil juridique dans les maisons de la justice et du droit ou permanences juridiques, saisie de la COPEC puis de la HALDE...).

#### 29 millions d'euros pour la prévention de la délinguance

#### Prévention de la délinquance

Les crédits de la politique de la ville constituent la plus grande part des crédits consacrés par l'Etat au financement des actions menées en matière de prévention de la délinquance. La circulaire du ministère délégué au logement et à la ville du 11 mars 2005 prévoit, au titre du FIV, d'attacher « une importance particulière aux programmes de prévention de la délinquance ».

En 2005, on peut estimer à 24,7 M€ les financements Ville consacrés aux actions de prévention de la délinquance (crédits du FIV fonctionnement et investissement et crédits d'investissements des ex-GPV).

En outre, le financement des coordonnateurs de CLS-CLSPD (500 professionnels environ, dont plus du tiers, sous statut de contractuel de la fonction publique territoriale, bénéficie de financements politique de la ville) est estimé à environ 4 M€ dans le cadre des MOUS. Fin 2005, 812 CLSPD étaient créés dont 38% intercommunaux.

Près de 29 M€ sont donc imputables sur le FIV pour cette thématique.

Selon les derniers éléments de bilan disponibles, ces crédits servent principalement au financement d'actions relevant des axes suivants : prévention des toxicomanies, soutien à la parentalité et prévention précoce, justice de proximité, accès au droit et aide aux victimes, préparation à la sortie de prison, développement des alternatives à l'incarcération, médiation...

Ils sont également utilisés dans le cadre du soutien à l'ingénierie locale : diagnostic, évaluation, observatoires, formation, coordination...

#### Le soutien et l'animation de la prévention de la délinquance

Dans l'objectif de soutenir l'ingénierie locale et d'accompagner la mise en œuvre des observatoires locaux, la DIV a confié, fin 2004, au cabinet SURETIS une étude comparative sur quatre observatoires locaux de la

délinquance en lien avec la politique de la ville (Besançon, Le Blanc-Mesnil, Lyon, Vienne). Cette étude a été finalisée et validée en 2005 par le comité de pilotage composé de la DIV, de l'observatoire national des ZUS, de l'observatoire national de la délinquance, de représentants de la DGPN, de la DGGN, de la cellule interministérielle d'animation et de suivi des CLS, de la DACG, du SADJPV, de la MILDT et du ministère de l'éducation nationale ainsi que de personnalités qualifiées.

En raison de ses compétences dans ce domaine, la DIV a présenté différentes contributions pour des propositions de mesures en lien avec la préparation d'un projet de loi sur le thème de « la prévention de la délinquance ». Elle a également été associée à l'organisation du séminaire national se tenant le 24 mars 2005 à l'INHES, relatif au plan gouvernemental d'action de prévention et de lutte contre la délinquance et les violences sur 25 quartiers.

En outre, la DIV a participé aux travaux de la mission interministérielle d'inspection (IGA, IGPN, IGGN, ISJ, IGAS), ayant rendu son rapport en juillet 2005 sur l'évaluation des contrats locaux de sécurité et comportant des recommandations pour la mise en oeuvre d'une nouvelle génération de CLS.

Parallèlement, la DIV a continué à collaborer aux travaux de la cellule interministérielle d'animation et de suivi des contrats locaux de sécurité, concrétisés en 2005 par l'élaboration d'une vaste enquête par questionnaires auprès des préfectures concernant la mise en œuvre des CLS et des CLSPD.

Dans un autre domaine, la DIV a participé aux « 12 heures de la prévention de la délinquance » organisées par le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) les 18 et 19 octobre 2005 à Paris, en présentant plusieurs contributions sur l'observation locale et nationale et sur le Réseau européen de prévention de la criminalité.

Dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne (programme AGIS), la DIV a également contribué à un séminaire programmé par le Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU) à Liverpool les 15 et 16 septembre 2005, sur le thème des « politiques de prévention de la criminalité urbaine en Europe, vers une culture commune ? ».

La DIV a participé à la réflexion sur un projet de loi « prévention de la délinguance »

#### Le soutien aux métiers de la prévention

#### Soutien à la prévention spécialisée

La DIV reste impliquée dans les travaux pilotés par la DGAS dans le cadre du conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée (CTPS). Hormis sa contribution aux séances de l'assemblée plénière du CTPS, la DIV participe au comité de pilotage de l'étude nationale portant sur « les coopérations entre la prévention spécialisée et l'institution scolaire » (convention DGAS/CSTB).

#### Formation des acteurs du travail social

La DIV a piloté une formation continue expérimentale intitulée : « Comment travailler ensemble sur un même territoire auprès de jeunes en difficulté ? ». Cette expérimentation s'est déroulée fin 2005 dans deux départements de

l'Ile-de-France (Essonne et Val-d'Oise). Elle a concerné des personnels de la prévention spécialisée, de l'administration pénitentiaire (AP), de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), des services associatifs d'action éducative en milieu ouvert et de l'aide sociale à l'enfance. Elle avait pour finalité de permettre à ces acteurs du travail socio-éducatif d'acquérir une culture commune, de valoriser ensemble une expérience professionnelle, et de favoriser le travail en réseau dans le souci d'améliorer la qualité des interventions auprès du public.

Cette expérience positive constitue une première étape qui aura des prolongements en 2006 avec la MILDT. Selon l'enquête IFOP réalisée en 2005, les employeurs souhaitent poursuivre la professionnalisation des emplois de médiation sociale Soutien à l'intervention de travailleurs sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie

La DIV a poursuivi le pilotage d'un groupe de travail interministériel (DIV, DGPN, DGGN, DACG, SADJPV, DPJJ, DGAS) et interpartenarial qui a finalisé et adopté en 2005, le « cadre de référence des travailleurs sociaux et coordonnateurs sociaux en commissariats et unités de gendarmerie ». Ce document précise les objectifs et les missions dévolus à ces professionnels, le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des projets, ainsi que les conditions nécessaires à leur bon exercice. Il doit servir de support en 2006 à une démarche interministérielle de soutien à la création de nouveaux postes.

Dans le même but d'assurer un appui et une meilleure reconnaissance à ces initiatives innovantes permettant une détection et un traitement précoce de maux sociaux révélés par la police ou la gendarmerie, la DIV a également conforté, en 2005, son soutien à l'Association des travailleurs sociaux en commissariats et brigades au titre du partenariat national\*.

Le soutien à la consolidation des services de médiation sociale dans les espaces publics et/ou ouverts au public, à la professionnalisation des médiateurs sociaux et à l'enrichissement des métiers de proximité à l'aune de la médiation.

La DIV a poursuivi, en 2005, un important travail d'ingénierie, de capitalisation des bonnes pratiques et de soutien aux acteurs dans ce domaine :

- ▶ Suivi des évolutions et de la professionnalisation du programme adultesrelais\*.
- ▶ Diffusion à près de 10 000 exemplaires du guide intitulé « La médiation sociale » : une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique et édité conjointement par la DIV et le CNFPT au début de l'année 2005. Cet ouvrage de référence est utilisé notamment dans le cadre de formations dans le domaine de la médiation sociale.

- Organisation d'une vaste enquête nationale sur les emplois de médiation sociale confiée à l'IFOP au 1er semestre 2005. Portant sur un échantillon de 804 structures employeurs, cette enquête concerne 5 540 emplois de médiation sociale. Elle montre la prépondérance d'emplois aidés dans ce domaine, même si la part des emplois de droit commun (CDI, CDD et fonctionnaires territoriaux) tend à progresser (30 %). Elle atteste de la diversité de ce champ d'intervention et du dynamisme du partenariat avec des acteurs du champ social, de la prévention, des services publics ou du secteur HLM. Enfin, elle indique le souhait d'une très forte majorité d'employeurs de pérenniser ces emplois et précise leur besoin de poursuivre la professionnalisation.
- ▶ La DIV et le CNFPT ont organisé conjointement un colloque national, le 15 juin 2005 à Paris. Bénéficiant du parrainage du ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, ce colloque sur « La médiation sociale, une démarche d'écoute et de prévention au service de la cohésion sociale » a réuni plus de 300 participants. Cette rencontre a mis en exergue le dynamisme et la réelle maturation de ce champ professionnel ainsi que les apports concrets de la médiation sociale pour prévenir et réguler des conflits portant atteinte à la tranquillité publique, mais aussi pour faciliter la mise en lien entre les personnes, les institutions et les services publics. A partir des acquis enregistrés dans ce domaine, la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité a insisté sur « le besoin de conforter et de consolider la médiation en poursuivant sa structuration et sa professionnalisation ». Les actes de ce colloque ont été mis en ligne sur les sites Internet de la DIV et du CNFPT début
- Animation avec le CNFPT d'un groupe de travail d'une vingtaine de services de médiation sociale : dans le prolongement du colloque, ce groupe de travail aborde les questions relatives à la formation et à la professionnalisa-

tion, à l'évaluation ou encore à l'implication des services de médiation dans la gestion des violences urbaines de l'automne 2005.

- ▶ Contribution active aux travaux du groupe de travail « professionnaliser la médiation sociale » piloté par la DGAS en application du programme « Restaurer le lien social » du Plan de cohésion sociale. Installé en avril 2005, ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises en 2005. Dans le prolongement de ces réunions plénières, la DIV a participé, à partir de la fin 2005, au comité restreint de rédaction du rapport remis en mars 2006 à la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.
- Participation aux travaux interministériels relatifs à la création et à l'accompagnement de la mise en œuvre de nouveaux diplômes en rapport avec la médiation (titre de « technicien médiation services » du ministère de l'Emploi créé par arrêté du 27 juillet 2004, baccalauréat « services de proximité et vie locale » créé par arrêté du 30 mai 2005).
- Soutien aux réseaux d'acteurs dans le champ de la médiation sociale (à l'instar du Réseau national des villes correspondants de nuit) et accompagnement des acteurs au niveau local (par exemple avec l'organisation de séminaires à Marseille en juillet 2005 et avec une centaine d'acteurs de la médiation sur l'agglomération de Grenoble le 20 octobre 2005).



Reconnaître les métiers de la médiation sociale © Christiane Jumeau/DIV

▶ Soutien à l'organisation et contribution aux colloques du Réseau des villes correspondants de nuit, à Rennes, les 21 et 22 juin 2005, et de l'union des Points Information Médiation Multiservices (PIMMS), à Lyon le 7 novembre 2005.

Ces différents travaux ont permis de nourrir la mesure 17 du CIV du 9 mars 2006 intitulée « Poursuivre la reconnaissance et le développement des métiers de la médiation sociale ».

# Favoriser l'accès de chacun à ses droits : la justice de proximité, l'accès au droit et l'aide aux victimes

Fin 2005, 118 maisons de la justice et du droit (MJD) sont installées. 90 % d'entres elles sont placées dans des communes comportant un ou plusieurs quartiers appartenant à la géographie prioritaire de la politique de la ville.

#### La promotion de l'accès au droit

Elle est mise en œuvre au niveau local par les CDAD, avec l'implantation de nombreux points d'accès au droit (PAD).

La DIV a participé au groupe de travail piloté par le service d'accès au droit, à la justice et à la politique de la ville (SADJPV) dont l'objectif est de promouvoir et développer l'accès au droit des jeunes.

#### L'aide aux victimes

Le ministère de la ville continue à apporter son soutien à l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM).

# Développer une prévention précoce en liaison avec les familles et les acteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation

#### Soutien à la parentalité

La DIV participe aux travaux des réseaux d'écoute, d'aide et d'appui à la parentalité (REAAP). Elle a également contribué à la rédaction de la circulaire annuelle de ce dispositif, signée en octobre 2005. Ce texte met particulièrement en exergue l'importance d'assurer un lien avec les autres dispositifs en lien avec les parents, à l'exemple du programme de réussite éducative. De même, une charte a été rédigée dans l'objectif d'offrir un

cadre d'intervention plus précis aux acteurs concernés.

#### Prévenir les conduites addictives

La politique de la ville contribue à mettre en œuvre des actions de prévention des conduites addictives, en s'appuyant sur les orientations définies par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) dans le cadre du plan quinquennal.

# Prévenir la récidive, favoriser les alternatives à l'incarcération

Si la prévention de la récidive incombe d'abord à l'institution judiciaire, elle s'appuie aussi sur un partenariat entre cette institution et toute une série d'acteurs de la politique de la ville.

#### La préparation à la sortie de prison

La DIV a poursuivi les actions entreprises les années précédentes en partenariat national\* notamment avec l'UFRAMA, la FARAPEJ et le GENEPI.

#### Les mesures alternatives à l'incarcération

Ces mesures, parmi lesquelles on compte l'accueil des condamnés à un travail d'intérêt général et la mise en œuvre de mesures de réparation, sont largement soutenues par la politique de la ville.



La DIV participe aux réseaux d'écoute, d'aide et d'appui à la parentalité (REAAP) ©J.C. Jaffre/Urbaimages

## La sécurité et les opérations de rénovation urbaine\*

Elaboration d'un guide méthodologique : « Comment prendre en compte la sécurité dans l'aménagement et la construction ? »

La prise en compte de la sécurité dans l'urbanisme est aujourd'hui reconnue comme une composante parmi d'autres de la lutte contre l'insécurité.

Elle doit permettre de considérer les problèmes de sécurité dès la conception des espaces et du bâti. D'un point de vue juridique, l'article 11 de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995 a introduit, dans le code de l'urbanisme, l'article L111-3-1 qui rend obligatoire la réalisation d'études de sécurité publique préalables aux opérations d'aménagement, de construction et à la réalisation d'équipements collectifs. Dans ce contexte, la DGUHC, la DIV et la

DGPN ont souhaité mettre à disposition des élus locaux, des maîtres d'ouvrage et d'autres personnes impliquées dans les questions de sécurité, des outils méthodologiques permettant, en particulier, de réaliser cette étude de sécurité publique.

La conception du guide méthodologique répond à un double objectif :

- ▶ apporter des éléments méthodologiques pour la prise en compte de la sécurité dans l'aménagement et la construction à différentes étapes : de la conception à la gestion des aménagements, équipements et programmes de construction;
- ▶ fournir des éléments permettant de réaliser une étude de sécurité publique préalable aux opérations de construction, d'aménagement d'équipement.

Il s'agit, dans le plupart des cas, de faire un travail d'analyse critique, de compilation et de rédaction qui a été validé à chaque étape par les différents partenaires du comité de pilotage (DGUHC, ministère de l'Intérieur, DIV, AMF, ANRU, IAURIF...).

La réalisation du guide a suivi le calendrier suivant :

#### premier semestre 2005:

- ▶ validation du cahier des charges par le comité de pilotage;
- ▶ élaboration de la convention de groupement de commande à marchés séparés entre la DGPN, DGUCH et la DIV:
- ▶ choix du bureau d'études SURETIS pour la réalisation de la réunion de travail en avril 2005;
- rédaction avec phases de validation intermédiaires.

#### deuxième semestre 2005 :

- ▶ validation des études et du plan du guide par le comité de pilotage;
- consultation des membres du comité de validation composé de spécialistes dans le domaine de la sécurité et dans l'urbanisme tels que l'USH, l'INHES, l'ANRU, l'AMF, Villes et Banlieues, la fédération des SEM, le club Ville et Aménagement, les coordonnateurs CLSPD, les chefs de projet GPV, les élus...

#### premier semestre 2006:

▶ sortie du guide sous le triple timbre Equipement/Intérieur/DIV.

## Les opérations « Ville Vie Vacances »\*

Les opérations Ville Vie Vacances (VVV) permettent à près de 800 000 jeunes d'accéder, chaque année, à des activités qu'ils n'ont pas la possibilité de pratiquer. Composante de la politique de la ville, les opérations VVV possèdent aujourd'hui une double identité : elles bénéficient en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, résidant dans les quartiers des agglomérations en contrat de ville ; il s'agit en outre d'un dispositif intégré de prévention de la délinquance, ciblant les jeunes garçons en voie de marginalisation et/ou de délinquance.

Les opérations Ville Vie Vacances contribuent donc aux politiques d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions et de la délinquance, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Environ 14 000 projets par an sont financés et près de 60 % des actions engagées au cours de l'année le sont en période estivale, période relativement longue pendant laquelle beaucoup de jeunes ne partent pas. Les activités proposées sont liées au sport, à la culture et à l'organisation de sorties à la journée ou de chantiers.

La délégation interministérielle à la ville est chargée de l'animation au plan national des opérations Ville Vie Vacances et a donc géré, en 2005, environ 9,7M€ qui intègrent des fonds transférés d'autres ministères (Affaires sociales, Sports, Justice...). 92 % de ces crédits ont été délégués en préfecture avec, pour cette année 2005, une innovation budgétaire dans la mesure où trois régions étaient en expérimentation LOLF.

800 000 jeunes bénéficient des opérations « Ville Vie Vacances » En outre, une réserve nationale permet de financer des associations tête de réseau et/ou innovantes (12 associations financées en 2005 à hauteur de 550 000€) se tournant vers les

quartiers et les publics de la politique de la ville, ainsi que cinq plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques (PAJECOT)\* pilotés par les préfectures de département.

# Estimation des financements mobilisés au titre du programme « Ville Vie Vacances » (en M€)

Organisme financeurs	État (ville)	État (autres) (1)	CAF (2)	Collectivités locales (2)	Autres financeurs
Montant	9,70	5,12	7,00	19,20	15,50

(1) source ministères(2) source préfectures

Par ailleurs, un partenariat expérimental a été mis en place en 2004 avec l'agence nationale des chèques-vacances afin de financer des séjours organisés dans le cadre de VVV.

Dans deux départements pilotes, les Bouches-du-Rhône et le Nord, ce partenariat a permis de financer en partie une trentaine de séjours Ville Vie Vacances qui ont concerné plus de 350 jeunes. En 2005, ce partenariat a été étendu à une dizaine de départements pour un total de 150 000 €.

Au plan local, ce dispositif est animé par des cellules interservices départementales. En 2005, douze d'entre elles ont sollicité la participation de la DIV à des rencontres qu'elles ont organisées.

# La coopération européenne et internationale en matière de prévention de la criminalité

# Le Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC)\*

Le REPC a été créé par décision du Conseil européen du 28 mai 2001 sur une initiative franco-suédoise.

Les activités de ce réseau s'inscrivent dans le cadre du troisième pilier des accords de Maastricht.

Le réseau oriente particulièrement ses activités de prévention vers les domaines suivants :

- ▶ délinquance juvénile ;
- ▶ criminalité urbaine ;
- ▶ criminalité liée à la drogue.

Sur le plan pratique, le réseau est chargé :

- ▶ de recueillir, d'analyser et de diffuser l'information sur la prévention de la délinquance au sein de l'Union européenne ;
- ▶ de favoriser les échanges sur les pratiques et sur les recherches conduites dans les différents pays ;
- ▶ de développer des actions de coopération.

Le secrétariat du REPC est en principe assuré par la Commission européenne. Depuis décembre 2005, les Pays-Bas mettent à disposition, à raison de quatre jours par mois, un fonctionnaire de leur ministère de la Justice en renfort.

La Délégation interministérielle à la ville est le point d'entrée gouvernemental et, à ce titre, anime le travail interministériel.

En France, la DIV a désigné officiellement deux autres points de contact pour diffuser les activités du REPC parmi les collectivités territoriales et chercheurs :

- ▶ le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) pour faire le lien avec les collectivités locales ;
- ▶ René Levy au Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP) dans le cadre d'une convention avec la DIV.

Créé il y a près de trois ans, le REPC, qui réunit tous les pays de l'Union, a déjà permis de lancer de nombreuses études mais aussi d'échanger des expériences. Appelé à se développer, ce réseau qui s'occupe de la petite délinquance participe à l'émergence d'une politique européenne commune en matière de prévention.

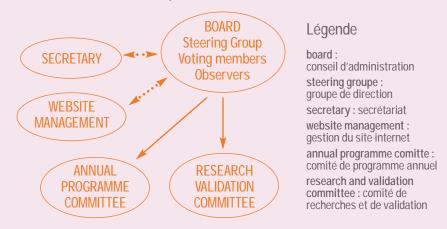
## Principales activités DU REPC 2005

#### Le programme annuel de travail

Le programme de travail a été validé lors des réunions qui se sont tenues le 14 juillet 2005 à Bruxelles et les 17 et 18 octobre 2005 à Edimbourg. Contrairement à l'année précédente, l'accent a été mis sur un nombre restreint de projets et le programme n'est plus lié à une période précise. Le programme de travail développé est actuellement axé autour de sept thèmes. La France a participé activement à la réorganisation et au renforcement du REPC sur le dernier semestre 2005.

#### Une nouvelle organisation interne

A l'issue de nombreuses consultations et discussions menées sous la présidence britannique, les représentants nationaux ont adopté les 17 et 18 octobre 2005, à Edimbourg, une nouvelle organisation du travail au sein du REPC, selon le schéma suivant :



René Levy, point de contact français, est vice-président du comité de recherche et de validation.

# Le centre international de prévention de la criminalité (CIPC)\*

Membre du conseil consultatif d'orientation (CCO) de cette organisation non gouvernementale, la DIV a représenté la France dans le cadre de cette instance lors du CCO qui s'est tenu à Montréal. De plus, elle a envoyé des directives à l'ambassade de France au Chili où a eu lieu le dernier CCO. La DIV a également continué, en 2005, à participer au programme d'échanges sur la prévention des nuisances liées aux drogues et à la prostitution. Piloté par le CIPC, ce programme réunissait les villes de Bordeaux, Liège (Belgique) et Montréal (Canada).

## **Emploi**

## La revitalisation économique et l'emploi

#### Le développement économique

L'activité économique des quartiers relève principalement de l'économie de marché locale constituée de commerces de proximité, d'artisans, de micro-activités marchandes et aussi de bon nombre de TPE et de PME. Là où elle est bien représentée, elle contribue à un projet social :

- redonner du pouvoir d'achat et de consommation aux habitants des quartiers en construisant des outilspasserelles pour conjuguer économie locale de proximité et emploi;
- susciter la mixité sociale des quartiers en attirant de nouveaux habitants, sensibles à une offre de biens et services marchands plus étendue et mieux diversifiée.



Les commerces de proximité, participent largement de l'activité économique locale © Christiane Jumeau/DIV

Le développement économique fait aussi partie intégrante de l'enjeu de la rénovation urbaine durable des quartiers : À côté des actions conduites pour recomposer l'habitat et renforcer la valeur urbanistique de ces territoires, l'implantation d'entreprises, l'initiative privée et la création de richesses constituent le gage de réussite de leur transformation en profondeur et de l'évolution de leurs fonctions par rapport à l'ensemble de l'agglomération.

#### Les 85 quartiers en ZFU\*

Ils constituent le cœur de cible géographique prioritaire de la politique menée en faveur des quartiers en difficulté. Ils comptent près d'un million et demi d'habitants.

Durant l'année 2005, la mise en œuvre des 41 nouvelles zones franches urbaines créées par la loi 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine s'est pleinement concrétisée. Ouvertes le 1<sup>er</sup> janvier 2004, elles comptent désormais 12 000 entreprises (9 000 en 2004), soit 3 000 établissements supplémentaires (correspondant à un accroissement de 4 000 emplois).

Les ZFU de la première génération rassemblent globalement, en 2005, 25 000 établissements économiques ; leur dynamique économique est en moyenne 4 fois supérieure à celle de leurs agglomérations respectives.

La mise en œuvre du protocole d'accord DIV/CDC du 2 août 2004 s'est attachée, tout au long de l'année 2005, à répondre aux questions posées par la constitution d'une offre foncière et immobilière adaptée à l'implantation d'entreprises, à l'encouragement à l'initiative des jeunes, à la généralisation du programme des agents interréseaux, au développement de la micro-entreprise. A cet égard, des moyens en conseil et en ingénierie ont été mobilisés durant l'année 2005 sous forme de coinvestissements, d'incitations au partenariat publicprivé...

Simultanément, ce protocole a prévu un programme national d'animation des ZFU qui prend notamment la forme d'un comité des partenaires du développement économique urbain. Il a été installé le 28 octobre 2004 et s'est réuni à nouveau le 23 septembre 2005.

Ce programme national a permis la mise en place d'une mission d'animation et de professionnalisation des chefs de projet en ZFU. Les chefs de projet en ZFU sont, en effet, appelés à développer des compétences et des méthodes d'intervention relevant de plusieurs champs (aménagement urbain, développement économique, insertion et formation professionnelle) et s'étendant sur plusieurs échelles territoriales (du quartier à l'agglomération). Ils sont, de ce fait, conduits à travailler à la croisée de stratégies publiques et privées, de niveaux d'appréhension d'enjeux distincts, et de métiers et cultures professionnelles différents. Leur tâche est particulièrement complexe.

Aussi, le groupement de consultants retenu pour cette mission d'animation a-t-il également en charge l'établissement d'un « référentiel métier ».

Enfin, du 26 au 28 janvier 2005, la DIV et la Caisse des dépôts ont mené, au Salon des entrepreneurs\* de Paris, en partenariat avec la Fédération des associations d'entrepreneurs (FNAE-ZUS) et le réseau des responsables locaux des ZFU, une opération réussie de promotion des ZFU auprès des acteurs économiques (chefs d'entreprises et créateurs) qui constituent les principaux visiteurs du Salon : un stand durant les trois jours du Salon et une conférence le premier jour.

#### Le stand:

▶ Conseil auprès des visiteurs sur le dispositif ZFU et sa géographie : une quinzaine de personnes en moyenne sur le stand quotidiennement, dont des entrepreneurs en ZFU, des responsables locaux de ZFU, URSSAF et DSF, DIV et Caisse des Dépôts.

- ▶ Diffusion de 4 000 exemplaires de la plaquette DIV consacrée aux ZFU et près de 1 000 contacts professionnels. La conférence :
- ▶ Axée sur des témoignages d'entrepreneurs installés en ZFU pour rendre compte de leur expérience concrète et quotidienne.
- ► Environ 150 participants.

A l'issue des évènements de novembre 2005 dans les quartiers, le Premier ministre a annoncé la création de 15 nouvelles ZFU, l'extension du périmètre de certaines ZFU de première génération, justifiée par la pénurie d'immobilier et de foncier à vocation économique, et la prorogation du dispositif jusqu'au 31 décembre 2011, pour toutes les générations de ZFU.

Ces décisions se sont traduites par divers travaux simultanés : la préparation des articles législatifs dans le cadre du projet de loi pour l'égalité des chances de mars 2006; la préparation d'une note à l'attention de la commission européenne en vue de la saisir sur ce sujet, la mise en œuvre des ZFU étant conditionnée par un agrément communautaire préalable ; la préparation de la sélection des 15 nouvelles ZFU parmi les quartiers en ZUS-ZRU selon les critères définis par la loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (population, proportion des moins de 25 ans, part des jeunes sans diplôme, taux de chômage, potentiel fiscal).

#### Le renouveau de l'offre commerciale

#### Les centres commerciaux

Au sein de l'établissement public EPA-RECA\*, 4 opérations de restructurations commerciales ont été achevées et revendues en 2005.

► Les Galeries du Palais à Créteil au prix de 3 250 000 € ; la ville de Créteil a fait jouer son droit de préemption

au prix initialement accepté par un investisseur privé.

- La Gravette à Floirac : comme convenu, la ville s'est portée acquéreur de la propriété hors supermarché.
- Les Belles Portes à Hérouville-Saint-Clair : centre pour lequel l'EPARECA a constitué une SCI d'attribution en

Informer les entreprises sur les avantages des ZFU jouissance dont il a vendu les parts aux commerçants. Il reste toutefois propriétaire de surfaces louées à la ville tant que les commerçants n'auront pas achevé le paiement de leurs parts.

Les Nations à Mulhouse : les commerçants ayant souhaité devenir propriétaires de leurs cellules, la SERM (aménageur de la ville) leur a vendu directement ses propriétés sans que l'EPARECA ni la CDC n'aient eu à investir.

Par ailleurs, 15 centres sont en exploitation: Argenteuil, Bourges, Châlonsen-Champagne, Chenôve, Clichy-sous-Bois, Cognac, Hem, La Courneuve, Pantin, Poitiers, Reims, Saint-Ouen-l'Aumône, Rennes, Tourcoing, Wattrelos et Hérouville, centre pour lequel l'EPARECA assure la gestion et l'animation de la SCI constituée tant qu'il ne sera pas complètement dégagé du remboursement des parts. En outre, 15 autres centres sont en phase opérationnelle et 42 dossiers sont à l'étude.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), décidé en 2004, a été signé le

23 novembre 2005 à Argenteuil en présence du ministre du Commerce et du président de l'EPARECA.

# Avancement des axes d'amélioration mis en œuvre en 2005

- Les attentes exprimées par les villes se résument à l'amélioration de leur information, le plus en amont.
- L'EPARECA s'est également attachée à préciser davantage, dans la convention passée avec chaque ville, les rôles et responsabilités respectifs de l'EPARECA, de la ville et des autres intervenants (SEM par exemple), ainsi que les modalités de pilotage et de conduite de l'opération.

Les sites sur lesquels intervient l'EPARECA ont subi peu de conséquences des violences urbaines de novembre 2005 : sur l'ensemble des centres commerciaux en exploitation, seuls trois sites ont été touchés (Clichy-sous-Bois, Argenteuil et Hem). Au lendemain des violences urbaines, le Premier ministre a annoncé le triplement des moyens d'action de l'EPARECA.

## L'insertion et l'accès à l'emploi

La mobilisation des mesures du plan de cohésion sociale sur les publics des ZUS

Dans le cadre du « plan emploi quartiers », il a été demandé aux préfets de région de déterminer un objectif de baisse du nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers de la politique de la ville. 20 000 contrats d'avenir et contrats accompagnement à l'emploi ont ainsi été mobilisés pour les résidents de ces quartiers.

Parallèlement, à partir du 1er décembre 2005, tous les jeunes de moins de 25 ans sans emploi et sans formation, résidant en zones urbaines sensibles, qui ont fait les démarches préalables, se sont vu proposer, dans les trois mois, une solution spécifique d'emploi, de formation ou de stage.

Au plan local, sous l'autorité du préfet,

un plan d'action à destination prioritaire des jeunes des ZUS a été mis en place. Son objectif : réduire à brève échéance les écarts constatés au plan territorial entre la situation des jeunes des ZUS et celle des autres jeunes. Les textes nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations ont été pris par instruction ANPE du 1er décembre 2005 relative à la mobilisation des jeunes des quartiers en difficulté et instruction DGEFP n° 2005-46 du 23 décembre 2005 relative au plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes des quartiers

Le programme d'actions avec l'ANPE\* en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers

sensibles.

L'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) et la Délégation interministé-

20 000 contrats d'avenir et contrats d'accompagnement pour les guartiers rielle à la ville ont signé, le 12 avril 2005, une convention relative à l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans les quartiers de la politique de la ville.

En application de celle-ci, l'ANPE et la DIV se sont engagées à mener des actions visant à favoriser la mise en œuvre du dispositif ZFU, à professionnaliser les services de proximité dans les quartiers prioritaires et à fixer des objectifs de progrès sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi des ZUS

Première mesure : un appui techni-

que important de l'ANPE au dispositif ZFU. Chaque agence a désigné, en son sein, un correspondant ZFU, pour informer les entreprises et les aider dans leur recrutement. La plupart de celles qui s'implantent en ZFU sont de petite taille et anticipent en effet rarement leurs besoins en personnels.

Deuxième mesure : les équipes emploi insertion (EEI), créées en 1999 pour accompagner les habitants sans emploi des ZUS, vont bénéficier d'un appui renforcé. La DIV prolongera pendant deux ans son soutien financier. Un référentiel métier, visant

à harmoniser leurs pratiques, a été

réalisé et a donné lieu à six réunions

interrégionales de restitution.

▶ Troisième mesure : l'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en ZUS : Pour la première fois, l'ANPE va mesurer l'effort spécifique fourni par ses agences locales pour accompagner les demandeurs d'emploi des ZUS. Elle fixera également des objectifs de progrès sur cet indicateur. L'ensemble des mesures d'emploi prévues par le plan de cohésion sociale sur ces territoires feront aussi l'objet d'une évaluation spécifique. Par ailleurs, le délai de diffusion des données sur le nombre et le profil des demandeurs d'emploi en ZUS, actuellement d'environ 24 mois, sera réduit.

Cette convention va permettre de faciliter la réussite de l'objectif défini en matière d'emploi par la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la



Un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi © Christiane Jumeau/DIV

rénovation urbaine de réduction d'un tiers du chômage dans les quartiers des zones urbaines sensibles (ZUS) sur une période de cinq années.

#### Les équipes emploi-insertion (EEI)\*

Un référentiel métier, visant à harmoniser leurs pratiques, a été réalisé 2005. L'ensemble des EEI a été convié à des réunions régionales de présentation du référentiel et d'échanges sur leurs pratiques.

#### Groupement de Jeunes Créateurs (GJC)\*

Les jeunes développent de nombreuses initiatives au sein de leur quartier, mais la plupart ne trouvent pas de modes d'accompagnement susceptibles de valoriser ces démarches. Pourtant, ces initiatives individuelles constituent un levier efficace pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Partant de ce constat, la DIV a décidé de soutenir des actions susceptibles de proposer une nouvelle offre de service pour l'accompagnement des jeunes, basée sur la création d'entreprise ou d'activité.

Pour développer ce projet, la DIV s'appuie sur une première expérience conduite avec succès par la mission locale de Sénart et visant à créer une plate-forme d'accompagnement à la création d'activité pour les jeunes.



Accompagner les jeunes dans leur projet © J.C. Pattacini/Urbaimages

Le dispositif est porté par trois partenaires : la mission locale, l'IUT Sénart-Fontainebleau et l'association Entreprendre en Seine-et-Marne. Véritable formation « de la deuxième chance », le GJC propose à un jeune, pendant un an, un accompagnement individualisé et lui permet également de valider un diplôme universitaire de niveau bac.

Ce dispositif a été développé en 2004 sur quatre autres sites. Une évaluation de cette expérimentation conduite en 2005 a permis de mesurer l'impact positif de ces parcours sur le retour à l'emploi des jeunes. Elle a démontré que les GJC ont un effet moteur sur l'insertion professionnelle des jeunes : La phase d'émergence (sans stage de formation) produit 50 % à 65 % de sorties positives : emploi, formation, création. La sortie vers l'emploi est la plus fréquente.

Les stages de formation complémentaire génèrent également des sorties positives, dans une proportion supérieure : 80 % à 90 % des jeunes qui en sont issus s'orientent ensuite vers une formation qualifiante en lien avec le projet, le plus souvent vers un emploi, moins fréquemment (autour de 10 %) vers une création.

En 2005, dix sites se sont lancés dans ce projet : Marseille, Sénart, Lilles, Tarbes, Gennevilliers, Lunel, Melun, Nice (phase de repérage du public et d'émergence non formalisée), Vaulxen-Velin, Fontenay-sous-Bois.

# Le développement des conventions avec les entreprises

Un programme a été développé avec SFR Cegetel, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Son objectif est de favoriser l'accès aux écoles d'ingénieurs télécoms de jeunes issus des quartiers sensibles avec, en perspective, des carrières de haut niveau dans les métiers des technologies de la communication.

Ce programme s'adresse particulièrement aux élèves de lycées situés en zones urbaines sensibles, inscrits en brevet de technicien supérieur (BTS) et en classes préparatoires de technologie industrielle pour technicien supérieur (ATS), avec un objectif minimum d'une centaine de jeunes admis chaque année.

Le programme « Passeport Ingénieur Télécoms » a réuni, en avril 2005, les six principaux sites régionaux de SFR Cegetel, 24 lycées situés en ZUS et 11 écoles d'ingénieurs télécoms.

Le cursus proposé par le « Passeport Ingénieur Télécoms » se découpe en plusieurs phases :

- ▶ présentation de métiers et de filières : dès la 2º année en BTS (lycées situés en ZUS ou à proximité) ; ▶ tutorat : pendant l'année ATS, chaque élève a comme interlocuteur privilégié « son » tuteur SFR qui l'accompagne (formation, information, soutien) toute l'année, et lui permet de se présenter dans les meilleures conditions en école publique d'ingénieur télécoms qui recrute sur dossier ou sur concours ;
- bourse d'étude et accompagnement : aussitôt admis en école d'ingénieurs télécoms, les élèves participant au programme bénéficient, pendant leurs trois années d'études, de l'ensemble des aides offertes par le programme « Passeport Ingénieurs Télécoms » (tuteur SFR Cegetel, accompagnements pédagogiques prévus spécifiquement par l'école, bourse SFR Cegetel de 1 500 €/an en complément des bourses publiques,

possibilités de stages dans l'entreprise et éventuellement complément de formation en anglais, aide à la rédaction de curriculum vitae, conduite d'entretiens...).

## Partenariat national

Comme les années précédentes, le Partenariat national a permis de soutenir, au niveau national, des projets expérimentaux ou innovants, initiés par des associations ou des têtes de réseaux nationaux qui s'inscrivent dans le cadre des problématiques de la politique de la ville. En annexe : liste des projets soutenus en 2005.

S'impute également sur le Partenariat national, le financement des 180 postes FONJEP/DIV.

Par ailleurs, le dispositif Ville Vie Vacances apporte des moyens complémentaires aux associations pour des projets en faveur des jeunes des quartiers se déroulant pendant les périodes de vacances scolaires.

Intitulé	Nomencl.	Montant consommé 2004	Montant consommé 2005
Fonds d'intervention pour la Ville (crédits déconcentrés)	46-60-10	75 846 529 €	44 459 631 €
Fonds d'intervention pour la Ville (expérimentation LOLF dans 3 régions : crédits globalisés)	39-01-10, 20 & 30		25 381 937€
Partenariat national	46-60-30 & 46-60-72	4539839€	4292757€
dont financement de 180 postes Fonjep-DIV		1 328 580€	1 328 580 €
dont Partenariat national « équipes de réussite éducative- ERE »	46-60-72		1 182 500 €
Opérations Ville Vie Vacances associations nationales et crédits déconcentrés hormis ceux globalisés dans le cadre de l'expérimentation LOLF dans 3 régions	46-60-50	8 010 334 €	5815760€
Financement des postes d'adultes-relais	46-60-80	35 750 709€	29 141 931 €
Crédits d'investissement du FIV	67-10-10	5606464€	3780067€
Crédits d'investissement GPV/ORU/RU	67-10-30	423 653 €	19 214 €
TOTAL		130 177 528€	112891297€

# L'Europe et l'international

# Les Fonds structurels européens et la politique de la ville pour la période 2007-2013

Le travail interministériel de préparation des futurs programmes européens a débouché en 2005 sur un projet de Cadre de référence stratégique national (CRSN)\*. Ce document d'orientation encadrant les futurs programmes a ensuite fait l'objet d'une concertation approfondie au niveau régional. La DIV a largement contribué à l'élaboration du volet urbain de ce document. Elle a notamment proposé que :

▶ les futurs programmes régionaux, financés par le FEDER et qui succèderont aux actuels programmes Objectif 2, comprennent un axe dédié aux questions urbaines ;

- les financements affectés à cet « axe urbain » soutiennent des projets articulant la régénération urbaine des quartiers en difficulté au développement des pôles les plus dynamiques de l'agglomération ;
- ▶ ces projets soient sélectionnés par un appel à projet régional et que la gestion des financements FEDER qui leur sont consacrés soit déléguée aux collectivités porteuses du projet; ▶ les porteurs de projets soient organisés en réseau national afin de permettre l'échange d'expérience et la diffusion du savoir-faire ainsi acquis.

Par ailleurs, la DIV a milité en faveur d'une meilleure coordination des interventions du FSE dans le champ de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion et les discriminations, et celles du FEDER en faveur du développement territorial. Cette coordination passe notamment par la mise en place d'un comité de suivi commun au niveau régional.

L'ensemble de ces propositions figure dans le projet de CRSN agréé au niveau interministériel.



Les futurs programmes régionaux européens financeront des projets urbains ©J.C. Pattacini/Urbaimages

# La Commission Européenne et les violences urbaines de novembre 2005

Les violences qui ont affecté certaines banlieues françaises en novembre 2005 ont focalisé l'attention de nos partenaires européens et en premier lieu celle de la Commission européenne. Son président, José Manuel Barroso, a annoncé, dès le début novembre, qu'il souhaitait aider la France à faire face à cette situation. Une série de réunions bilatérales, sous l'égide de la DIV et de la DIACT, a été engagée en novembre et décembre 2005 avec les Directions générales « Emploi et affaires sociales » et « Politique régionale » de la Commission, afin de décliner concrètement cette

proposition d'aide. Il est vite apparu que la flexibilité qu'a souhaité accorder la Commission à la France dans l'usage des Fonds structurels en faveur des quartiers en difficulté aurait peu d'impact financier.

En effet, la France consacre déjà largement les fonds dont elle dispose à ses territoires urbains et l'enveloppe 2000-2006 fait déjà l'objet d'un taux de programmation proche de 100 %.

Ce travail a permis d'établir un état des lieux contradictoire des interventions des Fonds structurels au service de la politique de la ville et de renforcer la position de la DIV dans les négociations interministérielles sur les programmes 2007-2013. Il est venu également appuyer la demande formulée par la France auprès de la Commission de créer de nouvelles Zones Franches Urbaines.

## **URBACT\***

Le programme européen d'échange d'expériences sur les politiques urbaines URBACT, dont la DIV est autorité de gestion, a connu, en 2005, une consolidation de son activité : 20 réseaux thématiques et 6 groupes de travail rassemblent désormais plus de 200 partenaires institutionnels (dont 180 villes), impliquant ainsi directement 3 000 acteurs des politiques urbaines en Europe.

Pour 2005, les événements saillants de la vie d'URBACT sont :

la mise en place d'un processus de capitalisation des travaux des réseaux avec l'organisation de séminaires portant sur des thématiques transversales : les jeunes, la régénération urbaine, l'immigration ;

- ▶ la conférence annuelle réunissant toutes les villes partenaires, qui s'est tenue les 14 et 15 novembre à Liverpool;
- la réalisation de la deuxième phase de l'évaluation à mi-parcours du programme.

Ces différents événements ont permis de mesurer le succès qu'a rencontré ce programme auprès des villes européennes et la forte demande exprimée pour qu'il soit prolongé sur la période 2007-2013. Le rapport d'évaluation trace de ce point de vue quelques pistes qui seront développées en 2006.

## La participation de la France au projet EUKN (European Urban Knowledge Network/Réseau européen de connaissances sur les politiques urbaines)\*

Le principe du projet EUKN, proposé par la présidence néerlandaise de l'Union européenne en 2004, consiste à organiser un portail Internet connectant les ressources numériques en accès libre et gratuit disponibles chez les différents partenaires dans le champ des politiques urbaines.

L'alimentation de ce portail repose sur la constitution de « points focaux nationaux » repérant et validant les connaissances réunies au niveau local et national (fiches d'expériences, études, rapports, descriptions de politiques nationales ou locales...). Les quinze Etats membres de l'UE (dont la France), le réseau des grandes villes européennes Eurocities, la Commission européenne et le programme URBACT sont parties prenantes de la phase pilote du projet qui couvre les années 2005 et 2006.

En ce qui concerne la France, le centre de ressources (CDR) de la DIV, appuyé par la Mission Europe et international, est le point focal national désigné, en



180 villes européennes participent à Urbact Quartier de Kreusberg - Berlin © G.Hersant/Urbaimages

charge d'organiser la production des autres acteurs et, en premier lieu, des centres de ressources régionaux de la politique de la ville.

L'année 2005 a permis de définir le contour du projet et de lancer une première version opérationnelle du portail www.eukn.org. La cérémonie d'inauguration du site s'est tenue au ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité, en présence de la ministre et du ministre de l'intérieur néerlandais.

## La présidence britannique de l'Union européenne

Le Royaume-Uni a assuré la présidence de l'Union européenne au cours du deuxième semestre 2005. La question urbaine a été l'une des priorités de cette présidence à travers la promotion du concept de « sustainable communities » (territoires durables), objet d'une réunion des ministres européens en charge de la ville, à Bristol les 6 et 7 décembre. La ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité y a représenté la France. Elle a notamment pu exprimer, devant ses

homologues et la commissaire européenne en charge de la politique régionale, l'intention des autorités françaises de consacrer une part notable des Fonds structurels 2007-2013 à la régénération des territoires urbains en difficulté. Par ailleurs, elle a apporté le soutien de la France au projet britannique de travail conjoint sur la question des compétences et des métiers de la ville et du développement territorial.

# Les ressources

## **Budget et effectif**

## Les moyens de fonctionnement de la DIV

#### Le budget de fonctionnement

La DIV a consacré, en 2005, un budget de 3,8 M€ à son fonctionnement et à celui du CNV\*.

Ce budget lui a permis de couvrir les dépenses liées :

- ▶ au fonctionnement courant (1,7 M€) et à la rémunération de 18 vacataires (à temps partiel), représentant un total de 7 équivalent temps plein, pour un coût de 0,3 M€, hors loyer et téléphonie fixe, pris en charge sur le budget des services communs du ministère de l'Equipement ;
- à la communication, aux expertises et aux colloques (1,8 M€).

Il est à noter que les dépenses afférentes aux personnels contractuels hors vacataires, estimées à 3,94 M€, sont prises en charge par le budget du ministère de l'Equipement.

Par ailleurs, la DIV a géré, en 2005, un budget distinct consacré aux moyens d'animation déconcentrés, couvrant les frais de fonctionnement des services publics des quartiers, ainsi que les dépenses de formation, d'évaluation, de vacations et d'indemnisation des délégués de l'État (2,86 M€).

#### Les moyens financiers

Le budget du ministère de la Ville a permis, en 2005, de :

- ▶ commencer à concrétiser les projets urbains validés en comités d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;
- ▶ poursuivre la politique de développement économique des territoires les plus en difficulté à partir du dispositif des zones franches urbaines, notamment à la suite de la création de 41 nouveaux sites :

- ▶ mettre en place l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), créé fin 2004 :
- lutter contre l'échec scolaire par les mesures de réussite éducative inscrites dans le plan de cohésion sociale.

Hors logement, le budget de la ville est essentiellement composé de crédits d'interventions délégués à 95 %.

La réorientation des priorités vers l'investissement, déjà amorcée en 2003, s'est poursuivie en 2004 et 2005. Ce mouvement s'exerce principalement dans le cadre du programme national de rénovation urbaine mis en place en 2004 et qui a vocation à intégrer les principales opérations initiées dans les grands projets de ville (GPV) et les opérations de renouvellement urbain (ORU).

En mode LOLF, la mission « ville et logement » se décompose en quatre programmes :

- ▶ les programmes n° 202 « rénovation urbaine » et n°147 « équité sociale et territoriale et soutien », dont la déléguée interministérielle à la ville est responsable ;
- ▶ les programmes n° 109 « aide à l'accès au logement » et n° 135 « développement et amélioration de l'offre de logement », dont le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) est responsable.

Dans le budget 2005, les crédits de paiement mobilisés au titre du programme « rénovation urbaine » ont augmenté, passant, en 2004, de 14 % du montant total des crédits inscrits dans les deux programmes n° 147 et n° 202 suivis par la DIV à 25,6 % en 2005.

Les crédits publics nationaux et européens en faveur de la politique de la ville représentent 6,3 milliards d'euros en 2005

#### Un effort public constant

L'effort consenti par la Nation en faveur de la politique de la ville peut être estimé à 6,143 Md€ en 2005. Ce montant inclut les contributions de l'État, des collectivités territoriales, de la Caisse des dépôts, du FASILD, de la CNAF, de l'union économique et sociale du logement (UESL) et de la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ainsi que des bailleurs sociaux. À celles-ci s'ajoutent, comme en 2004, des fonds européens pour un montant de 221,6 M€, portant l'ensemble des crédits publics à 6,364 Md€.

En 2005, les crédits de paiement ouverts au titre du budget de la ville (LFI, transferts et reports, déduction faite des gels et annulations) ont atteint les sommes de :

- ► 226,60 M€ sur le programme n°202 « rénovation urbaine » ;
- ► 657,29 M€ sur le programme n°147 « équité sociale et territoriale et soutien ».

Hors crédits logement, les taux de consommation en fin d'exercice ont été de 97,42 % en fonctionnement et de 98,2 % en investissement.

#### Les ressources humaines de la DIV

En 2005, les effectifs de la DIV étaient inscrits dans le programme « équité sociale et territoriale et soutien » au titre de l'action « stratégie, ressources, évaluation ».

Le nombre d'équivalents temps plein a été fixé, pour la DIV, en accord avec le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, à 94. Ce chiffre tient uniquement compte :

- de de la délégation, soit 44 agents, bénéficiant de contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelables :
- ▶ des agents mis à disposition par le ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, de statuts variés, soit 43 agents ;
- ▶ des contractuels occasionnels, soit 7 équivalents temps plein (ETP) ;
- ▶ les agents mis à disposition par d'autres ministères que le ministère Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer (éducation nationale, Intérieur, Santé, Défense, Justice, SGG) ou organismes publics (INSEE, caisse des dépôts et consignations) n'ont pas pu faire l'objet, à ce jour, d'une consolidation dans le « sous-plafond » d'emplois de la DIV. En 2005, la délégation interministé-

rielle s'est attachée à recruter des personnels aux profils et aux compétences correspondants :

- ▶ d'une part, aux besoins apparus à la DIV pour suivre le programme de rénovation urbaine, la quasi-totalité de l'ancienne équipe de chargés de mission territoriaux (7 agents) ayant rejoint l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;
- ▶ d'autre part, à la mise en œuvre de la LOLF; la prise en considération de cet aspect a eu un impact aussi bien sur l'organisation des services budgétaire et comptable que sur les départements thématiques de la DIV.

Dans ce cadre, des réunions ont été organisées, afin de préparer les services thématiques de la DIV à répondre à une logique d'objectifs et d'indicateurs dont les services budgétaire et comptable, dans leur mise en œuvre, ne peuvent être les seuls garants.

Au-delà de ces mesures, relativement ponctuelles au regard des enjeux en matière de gestion des ressources humaines, l'annonce, à la suite des événements de novembre, a modifié le contexte général futur de l'organisation des services ayant en charge la politique de la ville.

La création de l'Agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances (ANCSEC)\* aura un impact direct sur l'organisation actuelle de la DIV, ce nouvel opérateur étant amené à bénéficier de transferts de postes en provenance de la DIV.

## L'expérimentation LOLF

La DIV a mis en place, pour la gestion 2005, une expérimentation en application de la LOLF sur trois régions : Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Bretagne. La globalisation des crédits en mode LOLF se traduit par une fongibilité des crédits.

# La méthodologie suivante a été retenue :

- ▶ Détermination du responsable du budget opérationnel : compte tenu des modalités de mise en œuvre de la politique de la ville, la responsabilité des budgets opérationnels du programme « équité sociale et territoriale et soutien » a été confiée aux préfets de région. Les secrétariats généraux pour les affaires régionales (ou le directeur régional de l'équipement en Bretagne) et les préfets de département ou les directeurs départementaux de l'équipement sont les responsables d'unité opérationnelle (UO).
- ▶ Structuration et organisation des budgets opérationnels de programme : La segmentation du programme : le principe retenu a été de procéder à une segmentation territoriale du programme « équité sociale et territoriale et soutien » (soit un BOP par région). Les deux régions Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes ont été retenues car elles ont développé leurs propres plates-formes de gestion des crédits ou utilisent Poliville et ont mis en place des tableaux de suivi d'indicateurs.
- La programmation des moyens : l'expérimentation a permis de définir le degré de finesse le plus pertinent pour arrêter la programmation des activités. Elle a également été l'occasion de préciser certains déterminants de la dépense à l'occasion de la construction du budget associé à chaque BOP.

Comme certaines interventions engagent l'État sur plusieurs exercices, l'expérimentation a dû de recenser les « restes à payer », travail préalable à la réalisation du bilan d'ouverture 2006. Enfin, l'expérimentation a permis de préciser l'ensemble des dépenses qu'il est nécessaire de soumettre à un plafond (indemnités dues aux délégués de l'État, financement des postes d'adultes-relais...), sans toutefois remettre fondamentalement en cause le principe de fongibilité des crédits.

- La nomenclature budgétaro-comptable : la programmation des moyens du BOP doit être présentée aussi bien en fonction de la déstination de la dépense (actions du programme «équité sociale et territoriale et soutien ») que de la nature de la dépense (titres et catégories). Au-delà des exigences légales, la DIV, en tant que responsable du programme, souhaitait avoir une connaissance plus fine de l'exécution de la dépense en fonction de sa destination. A cet égard, un projet de nomenclature budgétaro-comptable a été soumis, dans le cadre de l'expérimentation, aux futurs responsables de BOP. L'expérimentation a montré que ce projet était trop sophistiqué et entraîné une simplication de la nomenclature plus simple.
- le schéma d'organisation financière : ce schéma précise l'ensemble des unités opérationnelles (UO) qui participent à la mise en œuvre de la programmation et la part du budget prévisionnel qui leur est confiée. L'expérimentation a permis de faire le recensement des unités opérationnelles et d'apprécier le caractère opérationnel de l'organisation envisagée (notamment en ce qui concerne le dialogue de gestion et l'exécution de la dépense).

Une expérimentation de la LOLF sur trois régions : Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Bretagne Cette expérimentation a été également l'occasion d'adapter l'organisation de la DIV (désignation de correspondants territoriaux, interlocuteurs des responsables de BOP).

- Le circuit de la dépense et de l'information : l'expérimentation a permis d'identifier le circuit de transmission de l'information, de préciser les systèmes support et de définir la nature des informations échangées (données financières, indicateurs locaux...). Une charte de gestion du programme a été élaborée au vu des enseignements tirés de cette expérimentation.

Pour mettre en œuvre cette expérimentation, la nomenclature d'exécution du budget « ville » a été enrichie d'un nouveau chapitre (39-01) se déclinant en trois articles (plus deux articles : les articles 10 et 20, utilisés uniquement en gestion) :

- l'article 10 permet la mise en œuvre de l'action «prévention et développement social» ; il a été doté de 31 972 222 € :
- L'article 20 est dédié à l'action « revitalisation économique et emploi» ; il a accueilli une enveloppe de 2 600 000 €;
  L'article 30, consacré à l'action « straticle 30, consacré à l'action » straticle 30.
- tégie, ressources, évaluation», a été doté de 4 167 778 €.

L'expérimentation a permis d'associer au sein du BOP une déclinaison locale de la performance du programme «équité sociale et territoriale et soutien» (objectifs et indicateurs) et une programmation des moyens.

L'expérimentation avait pour enjeu d'adapter les objectifs de la performance visée au niveau national aux enjeux locaux fixés, notamment, par les conventions cadre des contrats de ville.

En tout état de cause, le principe de fongibilité trouve sa limite dans la structuration même du budget de la ville. En effet, un grand nombre d'actions ou de dispositifs font l'objet d'un « fléchage » de crédits, en enveloppes de crédits aussi bien qu'en modalités d'utilisation.

C'est le cas pour les dispositifs de réussite éducative et adultes-relais pour lesquels des objectifs quantitatifs ont été fixés, année par année. C'est aussi le cas pour les dispositifs non contractualisés du fonds d'intervention pour la ville, qu'il s'agisse des équipes emploi insertion (EEI), des services d'aide aux victimes d'urgence (SAVU), des plans de lutte contre les discriminations, des opérations « école ouverte »... qui représentent 10 à 12 % des crédits du FIV. De fait, la fongibilité réelle s'exerce sur les 90 % restant du FIV. Cette souplesse d'utilisation existait déjà depuis 1994, puisqu'elle était à l'origine même de la création du FIV. Dans ce sens, la LOLF a juste apporté une souplesse supplémentaire.

## Centres de ressources Politique de la ville

Le centre de ressources de la DIV anime désormais un réseau national constitué de 14 centres de ressources de la politique de la ville .

Le centre de ressources de la DIV a assuré l'animation du réseau à travers la diffusion de l'information nationale et des données du S.I.G. et l'organisation de rencontres de travail bimensuelles en région permettant d'échanger sur les méthodes et sur les thèmes d'actualité (équipes de réussite éducative, réforme de la DSU, volet emploi du plan de cohésion sociale, observation locale, impact du programme de rénovation urbaine, projet européen EUKN, etc.).

Cette vie de réseau a permis de faire le lien entre les politiques nationales et leur mise en œuvre au niveau local. Elle a facilité, en outre, l'identification des pôles de compétences et des complémentarités au sein du réseau, la construction d'une analyse commune des évolutions de la politique de la ville en cours, permettant ainsi un élargissement des publics cibles et l'adaptation de l'offre de services en matière de qualification des acteurs amenés à gérer ces évolutions sur le terrain.

En 2005, un effort particulier a été entrepris par l'ensemble des centres de ressources pour accompagner la mise en œuvre du plan de cohésion sociale et du programme de rénovation urbaine, à travers notamment l'organisation de journées d'information et de cycles de qualification spécifiques.

Ils ont été plus systématiquement associés à la mise en œuvre des politiques publiques, à travers l'accompagnement des expérimentations nationales, telles que les projets sociaux de territoire (PST) et les plans territoriaux de lutte contre les discriminations, et l'appui à la mise en place des démarches d'observation locale.

Ils ont été également associés à la préparation des Assises de la ville en avril 2005 à travers la rédaction d'une contribution collective des présidents et directeurs ainsi que des contributions spécifiques thématiques ou territoriales.

Par ailleurs, les centres de ressources sont explicitement cités dans la directive annuelle d'orientation (D.A.O.) qui a été adressée aux services de l'Etat en 2005 en vue de la préparation des BOP régionaux au titre du programme « équité sociale et territoriale » de la LOLF.



Des journées d'information sur la rénovation urbaine © Christiane Jumeau/DIV

## Politique documentaire

#### Le centre de documentation

Le pôle documentaire de la DIV a pour mission d'acquérir, de traiter et de diffuser l'information relative à la politique de la ville. Il a géré, en 2005, les abonnements à 110 périodiques et les commandes d'ouvrages pour l'ensemble des services de la DIV et du Conseil National des Villes (CNV)\*. Le fonds documentaire du centre de ressources, constitué de 13 000 références bibliographiques à la fin de l'année 2005, regroupe des études, des rapports, des ouvrages, des vidéogrammes, des textes législatifs et

réglementaires. Il constitue le plus important pôle de ressources sur le thème de la politique de la ville.

Le pôle documentaire a également vocation à répondre aux demandes d'informations de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.

1 500 recherches documentaires ont ainsi été réalisées au cours de l'année 2005

Enfin, 250 visiteurs ont été reçus sur rendez-vous pendant cette même période, principalement des étudiants, chercheurs et acteurs locaux.

#### I-ville

La nouvelle version de la base de données I-ville, mise en ligne en 2004, visait notamment à privilégier une approche territoriale et à offrir un moyen de recherche rapide à l'échelle d'une région, d'une commune, voire d'un quartier. Cette nouvelle fonctionnalité a permis, en 2005, de mener à bien l'interopérabilité des bases de données développées par le centre de ressources sur l'entrée territoriale : I-ville, système d'information géographique, photothèque.

Par ailleurs, la page d'accueil a été modifiée afin de valoriser l'actualité documentaire et les documents les plus consultés par les utilisateurs.

Elle permet également d'accéder au portail européen des politiques urbaines EUKN\* (European Urban Knowledge Network), mis en ligne en octobre 2005. I-ville propose à présent 3 400 documents, dont 700 fiches d'expériences et 400 textes officiels. Sa fréquentation moyenne, 18 000 visiteurs par mois, est en hausse sensible.

## **Communication**

## Les éditions et publications 2005

Le service de la communication de la Délégation interministérielle à la ville poursuit deux objectifs principaux :

Assurer la diffusion des informations du ministère chargé de la Ville auprès des partenaires institutionnels (départements ministériels, structures interministérielles, parlementaires, collectivités territoriales, services déconcentrés) :

► Fournir au réseau des acteurs de terrain une information opérationnelle.

## Le site Internet de la DIV, www.ville.gouv.fr

Tout en approfondissant sa politique éditoriale et ses actions d'animation, la DIV enrichit chaque année son site Internet, qui a été régulièrement actualisé en 2005.

Hébergé sur le réseau du ministère des Affaires sociales, ce site est centré sur l'actualité de la politique de la ville et inclut la base de données I-ville.

	2001	2002	2003	2004	2005	
Nombre de visites						
paran	215 000	316 000	388 555	436 610	550 000	
par mois (en moyenne)	18 000	26 000	32 379	36 384	45 833	
par jour (en moyenne)	588	865	1 064	1 192	1506	
Nombre de pages vues						
paran	1 451 000	1846500	1 762 658	2 197 060	2500000	
par mois (en moyenne)	121 000	153 900	146 888	183 088	208 333	
par jour (en moyenne)	3 975	5 000	4829	6000	6 850	
Nombre de documents téléchargés (Acrobat pdf)						
paran	43 950	145 580	668 736	847 823	1000000	
par mois (en moyenne)	3 663	12 132	55 728	70 651	83 333	
par jour (en moyenne)	120	400	1 832	2 323	2 739	

Liste disponible sur le site http://i.ville.gouv.fr/Data/cdrreg.html

## Les périodiques

La délégation interministérielle à la ville dispose de trois supports périodiques.

#### La lettre électronique bimensuelle\*

La « Lettre électronique » d'information a été lancée en septembre 2001. Elle offre une information succincte, synthétique et immédiate, qui vient renforcer l'information mensuelle de la « Lettre de la DIV ». En décembre 2005, ce bulletin bimensuel, particulièrement apprécié, comptait plus de 10 000 abonnés.

#### La « Lettre de la DIV »\*

Ce bulletin mensuel de 8 pages, tiré à 7 000 exemplaires, a traité en 2005 des thèmes suivants en dossier principal :

- ▶ janvier : « La loi de cohésion sociale : vers l'égalité des chances » ;
- ▶ **février** : « Aider les collectivités à mieux connaître leurs ZUS » ;
- ► mars : « Rénovation urbaine : premier bilan » ;
- ► avril : « Une convention pour mieux traiter le chômage en ZUS » ;

Lettre électronique d'information bimensuelle du site http://www.ville.gouv.fr

	Fin déc. <b>2001</b>	Fin déc. <b>2002</b>	Fin déc. <b>2003</b>	Fin déc. <b>2004</b>	Fin déc. <b>2005</b>
Nombre d'abonnés	1300	3900	6300	8400	10052

- ► mai : « Vers une nouvelle génération des contrats de ville après 2006 » ;
- ▶ juin-juillet : « Quel avenir pour la médiation sociale ? » ;
- ▶ août-septembre : « De l'éclairage public à la mise en lumière » :
- ► octobre : « Quartier sensible : les inégalités persistent » ;
- ▶ novembre-décembre : « Politique de la ville : les nouvelles mesures ».

#### Le magazine « Comme la ville »\*

ce magazine de 24 pages est tiré à 7 000 exemplaires. Les deux numéros de 2005 ont été consacrés aux sujets suivants :

- ▶ avril : « Jeunes des cités » ;
- ▶ juillet : « Accompagner la réussite éducative ».

## Les publications de la DIV (Editions de la DIV)\*

- ▶ Rapport d'activité ministériel 2004 ;
- ▶ « Les élus locaux face à la souffrance psychosociale : de la sollicitude au politique », collection « Etudes et recherches » (novembre 2005) ;
- ► Talents des cités 2005 ;
- ▶ Rapport 2005 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles ;
- Cahier pratique « Les jeunes acteurs de la ville : des démarches pour innover et construire ensemble » (novembre 2005).

Tous les documents édités par la DIV sont consultables et téléchargeables sur le site www.ville.gouv.fr (rubrique « Editions de la DIV »).



Le magazine de la DIV reprend les principaux thèmes de la politique de la ville

## Les Rencontres de la DIV

Organisées sous forme de journées de réflexion et d'échanges entre professionnels, chercheurs et opérateurs de terrain, les « Rencontres de la DIV » constituent un rendez-vous des acteurs de la politique de la ville.

Les Rencontres de la DIV, relancées au deuxième semestre 2005, ont rencontré un écho favorable et repositionné la DIV dans une fonction d'animation de la réflexion sur les grandes questions d'actualité dans le champ des politiques urbaines. Elles ont également permis de revivifier l'animation du réseau des acteurs de terrain de la politique de la ville à travers l'apport de connaissances et l'échange concret d'expériences. Les Rencontres de la DIV ont rassemblé près de 450 acteurs de la politique de la ville.

▶ La Rencontre du 28 septembre portant sur « L'apport des programmes d'échanges européens » a permis aux grands réseaux de villes européens (URBAN France, URBACT\*, EUROCITIES, EUKN\*, le FESU) de présenter les conditions méthodologiques de l'échange d'expériences à travers, notamment, la question de la transformation des informations en savoirfaire et la question du transfert du savoir-faire vers les partenaires des réseaux.

L'apport de ces programmes d'échange a été illustré l'après-midi grâce à la présentation de leur impact sur deux champs thématiques des politiques publiques : « prévention, sécurité, médiation » et « participation des habitants et régénération urbaine ».

Les intervenants ont pu témoigner des résultats que produisent ces échanges, de leur efficacité et de la valeur ajoutée réelle qu'ils représentent pour les pratiques et les politiques locales. Ce en dépit des difficultés qui peuvent se faire jour (différences de langues, de cultures, de modèles et de références politiques).

Par ailleurs, la question de l'ingénierie a été abordée par le biais de la préparation et de capitalisation qu'exigent ces échanges, notamment par la mise en place d'outils de diffusion des connaissances. Enfin, un autre enjeu est apparu clairement, celui des ressources humaines. Il faut consacrer du temps et des fonds à la construction des réseaux, afin de permettre aux participants de se rencontrer, d'échanger et de débattre.

La Rencontre du 9 novembre, consacrée aux enjeux et aux méthodes de l'observation des quartiers sensibles, a permis de mieux comprendre les finalités de cette observation et de faire le point sur la manière d'organiser le recueil de données au niveau local. Bernadette Malgorn, présidente de l'observatoire national des zones urbaines sensibles, a ouvert la journée en rappelant les objectifs de la loi du 1er août 2003 qui vise à « rapprocher toutes les ZUS de l'ensemble du territoire national, et chacune des ZUS de la situation de l'agglomération à laquelle elle appartient ».

La question de la place des élus, présentée par le sénateur Pierre André, auteur d'un rapport sur le bilan des contrats de ville, a été évoquée largement tout au long de la journée. Par ailleurs, cette Rencontre a prouvé qu'il existe des marges de progrès, que les expériences réussies sont nombreuses et qu'un débat à la fois scientifique (sur les conditions de production des données), politique et stratégique peut s'ouvrir autour de la question de l'observation et plus particulièrement des indicateurs à mettre en place.

L'analyse des réponses au questionnaire d'évaluation transmis aux participants des deux Rencontres du 28 septembre et du 9 novembre a permis de mettre en évidence un taux de satisfaction important, tant matière d'organisation que d'apports de contenus. La rencontre sur l'observation locale recueille les jugements les plus positifs, sans doute parce qu'elle correspondait à une attente méthodologique très forte des acteurs de terrain (mise en œuvre de l'article 4 de la loi, volonté des élus locaux de s'engager dans une démarche d'observation locale), alors que la thématique de l'échange d'expériences avec d'autres villes européennes n'a pas le même impact direct sur l'action locale, même si la volonté d'ouverture sur d'autres pratiques progresse.

En termes de public, les professionnels de la politique de la ville sont majoritaires (respectivement pour chaque Rencontre 27 % et 44 % des participants).

A noter également : la présence d'élus locaux, de chercheurs et de représentants des autres ministères.

Observatoire national
des zones arbaines servables

Des rencontres de la DIV consacrées aux méthodes de l'observation des quatiers sensibles

## Actions événementielles

En 2005, la DIV était présente aux manifestations suivantes :

- ▶ 26 et 27 janvier : Salon des Entrepreneurs (Paris-Porte Maillot) ;
- ▶ 23 et 24 février : Journées d'échange pour la rénovation urbaine, avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) (Paris) ;
- ► avril : Assises nationales des Villes (Paris) ;
- ▶ 15 juin : Colloque « La médiation sociale », en partenariat avec le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) (Paris) ;
- ▶ 20-22 septembre : Congrès des HLM (Nantes) ;

- ▶ 28 septembre : Rencontre de la DIV sur « L'apport des programmes d'échanges européens » (Paris) ;
- ▶ 19 octobre : Forum sur la prévention de la délinquance, en partenariat avec le FFSU (Forum français pour la sécurité urbaine) (Paris) ;
- ▶ 9 novembre : Rencontre de la DIV sur les « Enjeux et méthodes d'observation des quartiers sensibles » (Paris) ;
- ▶ 22-24 novembre : Congrès des maires (Paris) :
- ▶ 9 décembre : V<sup>eme</sup> conférence des villes de l'AMGVF (Association des maires des grandes villes de France) (Paris).

## **Archives**

En 2005, le pôle archives du centre de ressources de la DIV a continué ses principales missions de gestion et stockage des documents. Il contrôle et coordonne les versements des différents services par des bordereaux internes, assure les éliminations confidentielles, les demandes de communication internes et externes. L'archiviste sert de référent aux chargés de mission pour leur propre production d'archives, il contribue à l'organisation de l'information de façon à la rendre plus accessible. Outre leur caractère informationnel, les archives sont la preuve de l'activité de l'administration et lui permettent de défendre ses droits en cas de litige et d'établir ceux de ses usagers.

Le partenariat avec la Direction des archives de France, engagé en 2004, s'est poursuivi tout au long de l'année et s'est concentré sur la campagne de recueil de témoignages oraux sur la politique de la ville. Des quartiers test ont été sollicités pour expérimenter une méthode de collecte de témoignages dans un double objectif de conservation et de valorisation à moyen terme. Les sites ont construit des projets distincts selon les attentes et la configuration des moyens locaux. Les uns, comme Cayenne et Saint-Denis, ont

commencé ou terminé la collecte des témoignages, d'autres, comme Tourcoing et Vénissieux, ont entrepris une démarche en fin d'année. En revanche, certains n'ont pas donné de suites favorables. Pour proposer et homogénéiser une méthodologie, un cahier des charges sera soumis courant 2006.

Parallèlement, le groupe de travail en charge d'élaborer une instruction de tri transversale en vue d'améliorer la collecte des archives de la politique de la ville à l'usage des services compétents, a poursuivi ses travaux tout au long de l'année et les a terminés. Il doit publier officiellement le document au premier semestre de l'année 2006.

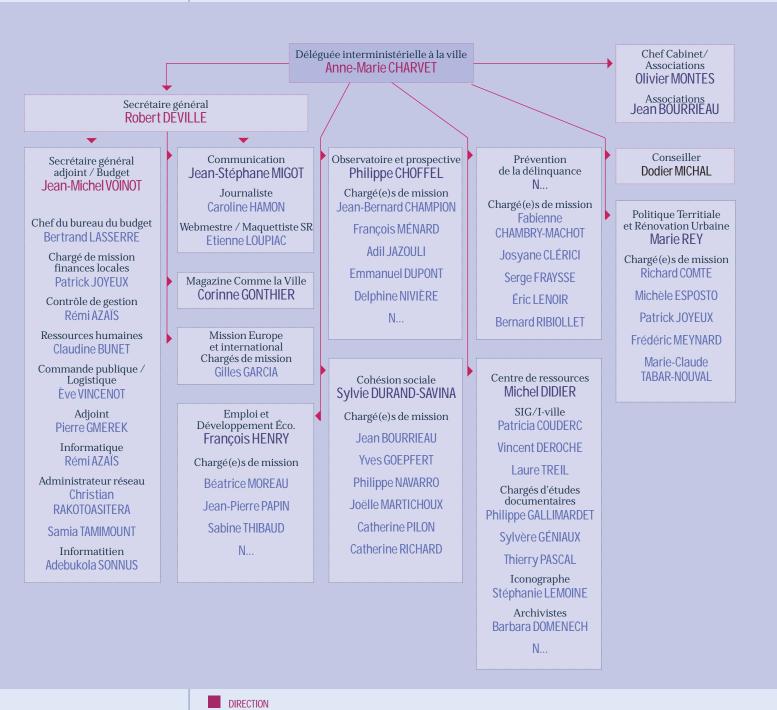
L'essentiel des travaux du pôle s'est donc concentré sur le programme du partenariat avec la Direction des archives de France. Cependant, et souvent à l'initiative des agents de la DIV, les versements internes se sont multipliés impliquant une rationalisation de la gestion des documents toujours plus importante et efficace. Malgré son caractère relativement récent, le service a su démontrer son utilité rationnelle et pratique plus que documentaire. Point sur lequel il sera nécessaire d'insister pour 2006.

# Annexes

- Organigramme
- Effectif
- Textes officiels
- Partenariat national
- Abréviations
- Index



# organigramme 2005



CONSEILLERS

CHEFS DE DÉPARTEMENT

en attente de nomination

CHARGÉ(E)S DE MISSION, RESPONSABLES DE BUREAU

# Les effectifs

Les effectifs par origine, catégorie et fonction, en 2005.

Position	Origine	Nombre
Agents détachés	Ministère des Affaires sociales	1
	Ministère des Finances (INSEE)	1
	Collectivité territoriale	1
Agents mis à disposition	Ministère des Affaires sociales	2
	Ministère de la Défense	1
	Ministère de l'Éducation nationale	3
	Ministère de l'Équipement	43
	Ministère des Finances (INSEE)	1
	Ministère de l'Intérieur	4
	Ministère de la Justice	5
	Secrétariat général du Gouvernement	2
	Caisse des dépôts et consignations	1
Agents dans le cadre		
d'emploi DIV	Ministère de l'Équipement	41
TOTAL		113

Cat A Grades	Fonctions	Effectif
<b>Administrateur civil</b>	secrétaire général	1
Administrateur civil	chef de département	1
Administrateur de l'INSEE HC	Administrateur de l'INSEE HC responsable de département	
Attaché d'administration centrale	chef de cabinet et responsable de bureau	1
Attaché d'administration centrale	responsable de service	1
Attaché d'administration centrale	responsable de bureau	1
Attaché d'administration centrale	chargé de mission « système d'information géographique »	1
Attaché principal d'administration	chargé de mission (CNV)	1
Capitaine de gendarmerie	chargé de mission	1
Chargés d'études documentaires	chargés d'études documentaires	4
Chef d'insertion probation SD	chargé de mission	1
Contractuels	secrétaire général adjoint	1
	responsable de département	1
	conseiller auprès de la déléguée	1
	chef de service	1
	adjoint au chef de bureau	1
	chargé de mission (CNV)	3
	chargés de mission thématiques	12
	chargé de mission « système d'information géographique »	1

rades	Fonctions	Effectif
	informaticien	1
	webmestre	1
	journaliste	2
étaché)	responsable de département	1
étaché)	chef de bureau	1
étaché)	chargé de mission	1
RINexc	chargé de mission	1
ionnels	secrétaires	4
	chargés de mission	3
	chargé de mission	1
	responsable de mission	1
	chargé de mission	1
teur EN	chargé de mission	1
ngistrat	secrétaire général (CNV)	1
Préfète	déléguée	1
régé EN	chargé de mission	1
éfet HC	directeur du programme URBACT	1
	étaché) étaché) étaché) RIN exc ionnels etection unesse publics de l'État publics de l'État eteur EN egistrat Préfète régé EN éfet HC	webmestre journaliste étaché) responsable de département étaché) chef de bureau étaché) chargé de mission RIN exc chargé de mission ionnels secrétaires chargés de mission etection unesse chargé de mission cpublics de l'État responsable de mission cpublics de l'État chargé de mission eteur EN chargé de mission eteur EN chargé de mission egistrat secrétaire général (CNV) Préfète déléguée régé EN chargé de mission

Cat B	Grades	Fonctions	Effectif
	Contractuels	assistants	4
	Contractuel	informaticien	1
Secrétaire ad	ministratif AC classe ex	adjoint au chef de bureau	1
Secrétaire ad	ministratif AC	régisseur d'avances et de recettes	1
Secrétaires adr	ministratifs AC	assistants	6
Secrétaire ad	ministratif AC	informaticien	1
Technic	cien supérieur Équipement	assistant	1

Cat C	Grades	Fonctions	Effectif
Adjoints	s administratifs	gestionnaires	8
Adjoint	s administratifs	secrétaires	8
Adjoi	nt administratif	agent de conduite	1
Adjoi	nt administratif	assistant	1
Agent d'	exploitation TPE	responsable logistique	1
	Contractuels	secrétaires	3
	Contractuel	agent de conduite	1
	TOTAL		96

# Textes Officiels 2005

La nature particulière de la politique de la ville, notamment son caractère transversal, conduit à ce que beaucoup de textes puissent concerner les territoires dans lesquels elle s'applique. Ont été retenus dans la réponse ci-dessous les textes relevant du « noyau dur » des principaux domaines de la politique de la ville.

Pour faciliter la lecture, la présentation des textes est organisée de façon thématique.

## Nominations, attributions et délégations de signature

Décret du 27 septembre 2005 portant délégation de signature (délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain).

Décret du 29 août 2005 portant délégation de signature (délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain).

Décret du 28 juillet 2005 portant nomination de la déléguée interministérielle à la ville et au développement social urbain [Anne-Marie CHARVET].

Décret n°2005-774 du 11 juillet 2005 relatif aux attributions déléguées à la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité [Catherine VAUTRIN].

Décret n°2005-773 du 11 juillet 2005 relatif aux attributions déléguées au ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes [Gérard LARCHER].

Décret n°2005-693 du 23 juin 2005 relatif aux attributions déléguées au ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances [Azouz BEGAG].

Décret du 23 juin 2005 portant délégation de signature (délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain).

Décret n°2005-670 du 16 juin 2005 relatif aux attributions du ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement [Jean-Louis BORLOO].

# Organisation de l'État - Fiscalité - Collectivité territoriale

Instruction fiscale 6 C-9-05 du 20 octobre 2005 relative à l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les zones urbaines sensibles.

Instruction 6 C-7-05 du 13 octobre 2005 relative aux exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les zones franches urbaines.

Décret n° 2005-1270 du 12 octobre 2005 relatif à la création du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires.

Instruction 6 E-8-05 n°153 du 20 septembre 2005 relative aux exonérations temporaires de taxe professionnelle pour les établissements situés en zones urbaines sensibles, en zones de redynamisation urbaine, en zones franches urbaines ainsi qu'en Corse.

Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

## Financement et crédits ville

Loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006.

Décret n°2005-298 du 31 mars 2005 relatif aux dotations de l'Etat aux communes et aux départements.

Circulaire du 11 mars 2005 relative à la programmation des crédits du ministère délégué à la Ville pour l'exercice 2005, en application de la circulaire cadre ville-budget du 4 avril 2002.

Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

## Observation des Territoires et zonage

Circulaire du 31 mai 2005 relative à la dérogation prévue de l'article 6 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003.

Décret n°2005-557 du 27 mai 2005 modifiant le décret n°2004-219 du 12 mars 2004 portant délimitation des zones franches urbaines créées en application de l'article 23 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Arrêté du 31 mars 2005 relatif à la population située en zone franche urbaine.

## Éducation

Décret n° 2005-1178 du 13 septembre 2005 relatif à la mise en œuvre des dispositifs de réussite éducative et modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

Arrêté du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°2005-909 du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative

Décret n°2005-909 du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative.

Décret n°2005-637 du 30 mai 2005 relatif aux caisses des écoles et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire).

Circulaire interministérielle n° DIF/DIV/DGAS/DESCO/2005/270 du 30 mai 2005 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2005-2006.

Circulaire du 27 avril 2005 concernant la mise en œuvre des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale. Programme de réussite éducative.

Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

## Habitat et Rénovation urbaine - ANRU

Arrêté du 14 novembre 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine [Alain Lecomte].

Arrêté du 3 novembre 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine [Patrick Michel].

Arrêté du 28 octobre 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine [Patrick Michel].

Arrêté du 23 septembre 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine [Anne-Marie Charvet, Marie Rey, suppléant Jean-Michel Voinot].

Arrêté du 20 juillet 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine [Patrick Butor, Christine Piqueras].

Arrêté du 14 avril 2005 fixant au titre de l'année 2005 la fraction de cotisation additionnelle à la caisse de garantie du logement locatif social versée à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Arrêté du 31 janvier 2005 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

## Logement

Décret n°2005-1243 du 29 septembre 2005 instituant un comité interministériel et un délégué interministériel pour le développement de l'offre de logements.

Décret n°2005-588 du 27 mai 2005 relatif à l'aide personnalisée au logement modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Décret n°2005-416 du 3 mai 2005 relatif aux conditions d'attribution des aides à la construction, à l'acquisition et à la réhabilitation de logements et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Décret n°2005-308 du 1<sup>er</sup> avril 2005 relatif à diverses dispositions concernant l'attribution de prêts et subventions pour la construction, l'acquisition,

la réhabilitation de logements et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Décret n°2005-260 du 23 mars 2005 relatif au comité régional de l'habitat et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement.

Arrêté du 18 janvier 2005 fixant les modalités de calcul de la cotisation à la caisse de garantie du logement locatif social.

Circulaire du 17 janvier 2005 prise en application de l'article 60 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : possibilités de délégation des réservations préfectorales de logements locatifs sociaux.

#### Cohésion sociale

Décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005 relatif aux préfets délégués pour l'égalité des chances.

Décret n°2005-1508 du 5 décembre 2005 complétant pour l'outre-mer le décret n° 2005-215 du 4 mars 2005 relatif à la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).

Arrêté du 3 novembre 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale des services à la personne.

Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

Décret n°2005-905 du 2 août 2005 modifiant le décret n°99-109 du 18 février 1999 relatif aux associations intermédiaires.

Décret n°2005-907 du 2 août 2005 relatif aux groupements d'intérêt public constitués pour l'accompagnement éducatif, culturel, social et sanitaire des enfants.

Arrêté du 2 août 2005 fixant le montant et les modalités de paiement de l'aide à l'accompagnement dans les associations intermédiaires.

Décret n°2005-852 du 25 juillet 2005 modifiant la composition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale mentionné à l'article L. 143-1 du code de l'action sociale et des familles.

Circulaire DGAS/DPM/DIV/DGEFP/DGUHC/2005/223 du 11 mai 2005 relative à la mise en œuvre de chartes territoriales de cohésion sociale (programme 18 du Plan de Cohésion Sociale).

Décret n° 2005-381 du 20 avril 2005 relatif à l'Agence nationale de l'accueil des

étrangers et des migrations et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).

Décret du 8 mars 2005 portant nomination des membres de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Arrêté du 4 mars 2005 portant création du comité de suivi du plan de cohésion sociale.

Circulaire UHC/IUH1 n° 2005-4 du 17 décembre 2004 relative à la réalisation des aires d'accueil et de grands passages destinées aux gens du voyage (parue le 10/02/2005).

## **Emploi**

Circulaire du 24 octobre 2005 relative au dispositif adultes-relais : gestion 2005 et perspectives 2006.

Décret n°2005-1115 du 5 septembre 2005 modifiant le décret n°91-422 du 7 mai 1991 relatif au Conseil national de l'insertion par l'activité économique.

Décret n°2005-1085 du 31 août 2005 relatif aux conditions de conventionnement des ateliers et chantiers d'insertion.

Convention DIV-ANPE du 12 avril 2005 relative à un programme d'actions sur le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi en ZUS.

Arrêté du 7 avril 2005 portant cahier des charges des maisons de l'emploi.

Circulaire du 29 mars 2005 relative au dispositif adultes-relais : gestion 2005.

Décret n° 2005-259 du 22 mars 2005 fixant les modalités d'attribution de l'aide de l'Etat aux maisons de l'emploi et complétant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).

Décret n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).

Décret n° 2005-242 du 17 mars 2005 relatif au contrat d'avenir, au contrat insertion-revenu minimum d'activité et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).

Décret n° 2005-241 du 14 mars 2005 relatif à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et au contrat d'insertion dans la vie sociale et modifiant le code du travail (troisième partie : Décrets).

## Justice - Prévention de la délinquance

Circulaire du 10 mars 2005 relative aux opérations Ville Vie Vacances (VVV) 2005.

# Partenariat national : Les associations subventionnées au niveau national en 2005

# Le partenariat national

Association	Projet soutenu dans le cadre du partenariat national
Académie des sciences	Enseignement des sciences à l'école primaire selon la démarche de "la main à la pâte" fondée sur l'investigation et l'expérience. Méthode visant à préparer les élèves à comprendre et maîtriser le monde qui les entoure.
ACCES (Action Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations)	Séminaires et observatoires en direction des professionnels du livre et de la petite enfance; exposition photos; mise en place de séances d'animation de lecture dans les établissements accueillant des enfants, etc.
ACEPP (Ass.des Collectifs Parents, Enfants et Professionnels)	Accompagnement de la fonction parentale dans les quartiers.
ACHAC (Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine)	Valorisation et développement des résultats d'une recherche sur la mémoire coloniale et les représentations croisées Français/immigrés conduite dans le cadre du programme de recherche interministériel « Cultures, villes, dynamiques sociales » (Apprentissages, transmission, créativité).
ADEL (Association pour le Développe- ment de l'Economie Locale)	Espace pédagogique pour le développement de l'entreprenariat collectif au féminin.
AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)	Lutte contre l'exclusion de la jeunesse et développement d'une implication citoyenne des étudiants ; implication des familles dans l'accompagnement scolaire des enfants, programme Volontaires de la santé.
ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes)	Participation citoyenne des jeunes à la vie locale; montrer comment le rapprochement des jeunes et des élus locaux peut être source de développement des cités.
ANGC (Association Nationale des Goupements des Créateurs)	La coordination nationale du réseau accompagne et finalise les projets locaux des sites déjà sensibilisés en ZFU et repère de nouveaux sites. L'association apporte son soutien au montage de dossiers et à la recherche de financements complémentaires et de partenariats auprès des grandes entreprises.
ANIT (Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie)	Donner aux acteurs impliqués dans la prévention des addictions un socle cohérent pour répondre aux évolutions sociales et aux besoins exprimés par les jeunes.
ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme)	En 2005, soutien aux plans régionaux de lutte contre l'illettrisme.
APEM-SP (Association nationale du réseau d'acteurs des Plates-formes, Espaces et Maisons de service public)	Animation, formation et soutien au réseau des maisons de service public.

APFEE (Association Pour Favoriser une Ecole Efficace)	Développement du dispositif « Coup de pouce CLÉ », dispositif qui s'adresse aux élèves de cours préparatoire et se compose de « Clubs coup de pouce » encadrés par des « techniciens coup de pouce » recrutés, formés et encadrés au niveau régional.
ASFAD (Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates)	Accueil, écoute, orientation, suivi administratif et accompagnement juridique des femmes immigrées ou issues de l'immigration en difficulté pour une meilleure autonomie et intégration.
Association des travailleurs sociaux en commissariat et en brigade	Réalisation d'un ouvrage relatif aux missions et pratiques professionnelles des travailleurs sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie.
Association 3ci	Renforcement de l'action d'accompagnement à la création d'activités dans les quartiers en zones urbaines sensibles.
ATD quart monde	Actions tournées vers les personnes les plus isolées, les plus exclues de la société. Actions ayant pour support la création et l'apprentissage (chant, informatique, peinture).
Banlieues d'Europe	Rencontres, valorisation et évaluation des projets culturels et artistiques naissant au sein des quartiers en Europe et visant les populations en difficulté.
Caisse des dépôts et consignations	Participation au programme « Développement économique des ZFU et des quartiers en rénovation urbaine » entre l'Etat et la CDC.
CIPC (Centre International pour la Prévention de la Délinquance)	Evaluation des politiques publiques oeuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance, diffusion auprès des états et membres du CIPC des expériences et études significatives conduites en France, inventaire international des politiques, pratiques et outils de références en matière de prévention de la délinquance.
CIRU (Centre Interdisciplinaire sur les Risques Urbains)	La création du Centre interdisciplinaire sur les risques urbains a été initiée par le Comité interministériel d'aménagement du territoire du 23 juillet 1999. Le CIRU a pour objet de recenser et exploiter les recherches en matière de risque urbain afin d'établir des outils d'information, de pédagogie et d'aide à la décision et d'élaborer des formations conformes aux demandes des acteurs.
CIVAM (Fédération nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)	Cette action a pour objet de favoriser la mobilité des jeunes des quartiers vers le rural en ouvrant des espaces de réflexion, de compréhension et de découverte. Dans cette même optique, sont mis en place des stages « découverte de l'entreprise » dans les classes de 3ème. Inscrite dans un programme Equal, cette expérimentation vise à s'étendre à l'ensemble du territoire national.
CLCV (Confédération de la consommation, du Logement et du Cadre de Vie)	Soutien technique, juridique et pédagogique aux associations locales et aux groupes de quartier membres du réseau inscrits dans le périmètre de la politique de la ville.
Compagnons bâtisseurs (Association Nationale des)	Animer, coordonner et soutenir les opérateurs des actions d'autoréhabilitation auprès des publics les plus défavorisés. Accompagner les acteurs institutionnels, associatifs ou autres dans le développement de projets d'autoréhabilitation accompagnée.
CNHI (Cité Nationale pour l'Histoire de l'Immigration)	Le groupement d'intérêt public CNHI a pour vocation de rassembler, sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessibles tous les éléments relatifs à l'histoire et aux cultures de l'immigration en France, notamment depuis le XIX <sup>e</sup> siècle.

Association	Projet soutenu dans le cadre du partenariat national
Concours talents	Opération « Talents des cités ».
Conférence des Grandes Ecoles	Par son action, la Conférence des Grandes Ecoles contribue au programme de réussite éducative du plan de cohésion sociale, mais aussi à la création d'un centre de ressource et d'assistance technique en vue de favoriser l'ouverture sociale des grandes écoles.  Développer l'essaimage de « Pourquoi pas moi ? ».  Définir des indicateurs d'ouverture sociale des Grandes Ecoles
Coopérer pour entreprendre	Développement de l'économie solidaire, dans les ZFU en particulier, pour un ensemble d'activités comme la restauration le transport, les services logistiques
Coordination des berbères de France	Donner aux personnes issues de l'immigration une connaissance objective et équilibrée de leur histoire et de leur culture, engager un travail d'interprétation de la culture d'origine au profit du renforcement des valeurs républicaines.
CPLJ (Centre de Promotion du Livre de Jeunesse en Seine-Saint-Denis)	Le Salon du Livre de jeunesse de Montreuil qui s'est déroulé du 30 novembre au 5 décembre 2005 est un axe important de son action. Comme chaque année, il rassemble des publics très variés. Cette année, l'action menée par le CLPJ, et soutenue par la DIV, se concentre sur les enfants et les familles d'Ile-de-France entrant dans le dispositif des « équipes de réussite éducative ».
Culture du Cœur	L'association contracte des partenariats avec les opérateurs culturels et sportifs pour permettre aux publics exclus de la culture, du sport et des loisirs, d'accéder aux spectacles et manifestations qu'ils organisent, par l'offre de places et l'organisation d'actions de sensibilisation.
ELELE migration et cultures de Turquie	Développer une culture civique, action de proximité sur l'accès aux droits, interventions collectives sur les thèmes de la naturalisation, du regroupement familial, de la formation.
Enfance et musique	Cette association existe depuis 20 ans et vise à favoriser l'insertion sociale par les pratiques artistiques, et particulièrement en s'intéressant aux liens parents-enfants
EPRA (Echanges et Production RAdiophoniques)	Mise en œuvre d'une banque radiophonique favorisant l'intégration en France des populations immigrées et la lutte contre les discriminations.
ESSEC	Accompagnement de jeunes pour l'accès aux classes préparatoires.
EVB	Mise en place de Place Publique Junior, rassemblement national de 250 jeunes issus d'une trentaine de villes ; lieu d'expression, de débats portés par les jeunes et de valorisation des projets qu'ils développent dans les quartiers.
Fais-nous rêver	Appui aux actions éducatives, aux actions développant le lien social par le sport. Soutenir une action qui a fait la preuve de sa réussite.
Fédération des centres sociaux et socioculturels de France	Qualification des acteurs autour du Projet Educatif Local, de l'apprentissage participatif des jeunes et de l'éducation précoce à l'égalité des femmes (échanges de pratiques, élaboration de guides).
Fédération Droit au Logement - DAL	Renforcer le rôle des publics les plus fragiles comme acteurs de la ville et œuvrer pour leur accès au logement en diffusant les politiques publiques à destination des ménages en situation de précarité et d'exclusion par le logement.
Fédération nationale des maisons des potes	Rédaction et diffusion du mensuel Pote à Pote, suivi du réseau de coordination, action en faveur des femmes dans les quartiers.

Fédération nationale Léo Lagrange	Mutualisation des projets « Mémoire en marche » : mise en place d'actions autour de la mémoire avec des groupes de jeunes français et européens : mémoire de l'immigration, mémoire individuelle et collective, mémoire des lieux et colloque.
FESU (Forum Européen pour la Sécurité Urbaine)	Echanges de pratiques, séminaires thématiques.
FFSU Point contact FFSU (Forum Français pour le Sécurité Urbaine	Animation de réseau, séminaires thématiques, échanges de pratiques - professionnalisation, qualification -, le point de contact du réseau européen pour la prévention de la criminalité.
Fondation abbé Pierre	Projet de développement dans les quartiers en difficulté. Basé essentiellement sur la participation des habitants et sur les liens action culturelle et action sociale.
Fondation nationale de gérontologie	Aide à la mise en place du programme pédagogique portant sur la notion de parcours de vie. Son principe consiste à permettre la rencontre par les jeunes des aînés ayant eu un parcours migratoire. Soutien à la préparation du Prix Chronos 2006.
FORMEQUIP (Association pole urbanisme de Lyon)	Organisation et déroulement du séminaire « Le logement social dans la métropole européenne, les associations au centre. Analyse comparée : Lyon, Barcelone, Londres, Rome ».
GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées)	Participation d'étudiants bénévoles à l'effort public en faveur de la réinsertion des personnes incarcérées par des interventions scolaires et socioculturelles dans les prisons.
Hors les murs	Diffusion d'une offre spécifique d'information et de conseil dans les domaines des arts de la rue et des arts du cirque.
IFAFE (Fédération Initiative des Femmes Africaines de France et d'Europe)	Valorisation et transfert des compétences (Arcueil, Bagneux, Lyon, Rouen), formation et accompagnement (Arcueil, Bagneux, Lyon), connaissance et accès aux droits
Immeubles en fête	Programme de mobilisation des habitants pour recréer du lien social et des solidarités de proximité, pour lutter contre l'isolement et l'exclusion.
IMS (Institut du Mécénat Social)	Optimiser l'implication des grandes entreprises dans les quartiers sensibles et favoriser l'éclosion de partenariats public/privé.
INAVEM (fédération nationale d'aide aux victimes)	Améliorer le traitement des difficultés spécifiques des victimes mineures ; évaluer les initiatives des associations d'aide aux victimes vis-à-vis de la politique de la ville.
Institut des Villes	Poursuite du travail de veille sur le thème « Villes et vieillir » et engagement d'une investigation sur le thème « Villes et santé ». Il s'agira de s'interroger sur le rôle et la place des agglomérations, de leurs élus dans les programmes territoriaux de santé publique. En aboutissement des travaux engagés les années précédentes, le titulaire a pour objectif la sortie, dans la collection « Villes et société » de la Documentation française, de trois publications : Villes et politiques temporelles, Villes et conduite du projet urbain, Villes en évolution.
IR DSU	Soutenir les professionnels de terrain - contribuer à la réflexion sur la mise en œuvre de la politique de la ville et à la structuration des métiers du développement social urbain -, développer les services professionnels.
ISI (Insertion, Solidarité, Intégration)	Lutte contre les violences faites aux femmes.

Association	Projet soutenu dans le cadre du partenariat national
Je, Tu, II	Production d'un DVD comme nouvel outil d'un programme de prévention des violences entre jeunes pour l'éducation à la responsabilité sexuelle et affective des filles et garçons. Ce programme existe depuis 8 ans auprès des collèges d'lle-de- France principalement.
La Villette (Etablissement public du parc de la grande halle de la Villette)	Promotion des cultures urbaines.
Les gamins de l'art-rue	Mise en place du « Forum de la jeunesse franco-africaine ». Les travaux de ce forum doivent enrichir les avis du CNV sur les questions d'intégration et de lutte contre les discriminations. Le forum vise à donner la parole à ces jeunes dans le cadre d'un dialogue avec les autorités publiques françaises.
Les petits débrouillards	Projet « La culture scientifique et technique pour mieux vivre dans sa ville ».
Lieux publics	« Un élu, un artiste » : lecture originale de la ville sous la forme de rencontres/promenades d'une journée entre le maire, ou son adjoint à l'urbanisme et un artiste extérieur. Hypothèses, tables rondes.
Mission possible	Prévention précoce de la délinquance : détermination des signes de prévisibilité et accompagnement des enfants à risques.
Optima	Le réseau des villes correspondants de nuit, dont la création a été initiée par l'association Optima (première structure à avoir créé des postes de CDN à Rennes en 1994), rassemble une vingtaine de villes (Blois, Bourg-en-Bresse, Lormont, Evry, Orléans, Rennes) dotées de CDN autour de l'objectif: assurer une meilleure reconnaissance et pérennisation de ces services ainsi qu'une professionnalisation de ce nouveau métier.
PADES (Programme Autoproduction et DEveloppement Social)	Préciser les conditions d'une diffusion de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation du logement.
PDQTC (Pas De Quartiers Tous Citoyens)	Création et mise en place d'un site Internet favorisant l'expression citoyenne. Au plus près de la vie locale et à l'échelle des quartiers, ce site est auto-administrable et vise une population issue de l'immigration.
Permis de vivre la ville	Elaboration et mise en œuvre d'un programme évolutif axé sur la pratique du lien intergénérationnel, à construire progres sivement avec les habitants, fondé sur les actions suivantes : gestion et coanimation d'un espace interassociatif dans le cadre d'un projet social porté par le conseil de quartier d'Evry.
Place Publique	Favoriser et accompagner le développement de supports d'information de proximité (Internet et papier) dans les quartiers en difficulté et/ou au sein des collectifs, en vue de développer la démocratie participative (les conseillers de quartier par exemple), les supports étant entièrement rédigés par les personnes concernées.
Quartiers du monde	Démarche visant à développer l'échange d'expériences et la coopération entre acteurs de quartiers urbains en difficulté, autour de la participation des jeunes et des adultes dans le sens d'une meilleure intégration sociale.
Réseau national 'accès aux droits des jeunes (ex-THEMIS)	Accès aux droits des jeunes et des enfants. Information dans les écoles (guide, bonne pratique).

Réseau national juniors associations	Favoriser l'émergence des juniors associations dans les grandes agglomérations ; développement de la commission presse média juniors.
Réseau URBAN France	Soutenir et accompagner les acteurs du programme de l'initiative communautaire URBAN II. Assistance aux chefs et porteurs de projets: l'acquisition, l'accumulation et la diffusion des compétences et des connaissances, l'information et la communication, le renforcement des relations avec les partenaires européens.
Réunion des Musées Nationaux	Organisation de l'opération « Les Portes du temps » sur le domaine national du château de Fontainebleau. « Les Portes du temps » s'adresse principalement aux jeunes de 4 à 17 ans des centres de loisirs et des centres sociaux auxquels sont proposés deux types d'actions : des itinéraires de découverte et des visites thématiques du château et du parc.
Solidarité SIDA	Sensibiliser et mobiliser les jeunes à la lutte contre le SIDA.
SOS Racisme	Mise en place d'un pôle d'avocats de SOS Racisme.
UFRAMA (Union nationale des Fédérations Régionales des Associations de Maisons d'Accueil de familles et proches de personnes incarcérées)	Actualiser l'annuaire des maisons d'accueil des familles et proches des personnes incarcérées. L'objectif principal est de favoriser les liens familiaux pour les prisonniers dans une optique de prévention de la récidive.
Uni-Cités	Développement et animation du réseau.
Union des couveuses (Union d'économie sociale)	Accompagner l'émergence de couveuses dans les zones franches urbaines.
URBACT	L'Institut des villes assure le Secrétariat permanent du programme URBACT dont la Délégation interministérielle à la ville est autorité de gestion.

## Ville Vie Vacances 2005

EEDF (Eclaireurs, Eclaireuses De France)	Accueil d'enfants, de jeunes et d'adultes issus de l'immigration et habitant les quartiers relevant de la politique de la ville dans les groupes locaux EEDF. Formation des animateurs et encadrement du dispositif (3 500 enfants et jeunes accueillis).
En passant par la montagne	Accueil de jeunes (exclusion sociale, handicap, maladie) provenant notamment des zones urbaines sensibles, ainsi que d'autres placés sous main de justice, afin de leur faire découvrir l'environnement montagnard, les pratiques sportives et les métiers.
FARE (Fédération des Associations de la Route pour l'éducation)	Développement du réseau et de la mutualisation des compétences; organisation de formations « échanges de pratiques » en développant la régionalisation; animation d'un site Internet; développement de la fonction, conseils aux porteurs de projet.
KYRNEA international	L'objectif général est de proposer aux jeunes qui ne partent pas en vacances des actions autour de l'image : 350 ateliers de pratique audiovisuelle, 250 séances de cinéma en salle en présence de réalisateurs , 860 séances de cinéma au cœur des quartiers.

Les Gamins de l'Art Rue	Mise en place du « Forum de la jeunesse franco-africaine ». Les travaux de ce forum doivent enrichir les avis du CNV sur les questions d'intégration et de lutte contre les discriminations. Le forum vise à donner la parole à ces jeunes dans le cadre d'un dialogue avec les autorités publiques françaises.
OROLEIS	1. Le concours « Regards jeunes sur la cité » donne la possibilité à des garçons et des filles des banlieues de France de réaliser des courts-métrages avec leur vécu, leur imaginaire 2. En marge du festival de Cannes, « Regards jeunes sur le cinéma ».
Planète Sciences	Favoriser auprès des jeunes l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et techniques à travers le projet Scientificobus. Son objectif est de déclencher une dynamique qui pourra être pérennisée par la mise en place de clubs et d'ateliers permanents.  Le projet Scientificobus valorise les compétences des jeunes concernés et leur redonne confiance et capacités d'analyse et de réflexion.
Raid aventures organisation	Promotion de l'aventure et de l'insertion par le sport pour les jeunes de 14 à 17 ans comprenant un temps de préparation physique et mentale à la pratique du sport de haut niveau et un temps pour l'activité elle-même.
Scouts de France	Organisation de la campagne « Camps mosaïques » 2003. Développement de groupes scouts de France adaptés au public des cités ; opération « Vacances solidarité » ; formation des bénévoles aux problématiques des quartiers en développement social.
Scouts musulmans de France	Structuration du réseau et développement des sites en politique de la ville; aide à l'émergence d'une nouvelle génération de cadres; organisation durant l'été de camps et de mini-camps; participation à un séjour international au Portugal.
Théâtre du fil	<ol> <li>Formation d'une vingtaine de jeunes aux métiers du spectacle.</li> <li>Création en milieu carcéral dans l'antenne toxicomanie de la prison de Fresnes (hommes et femmes).</li> <li>Interventions dans les quartiers sensibles.</li> </ol>
UCPA (Union nationale des Centres sportifs de Plein Air)	Programme d'actions de solidarité destinées en particulier aux jeunes des quartiers de la politique de la ville. Mise à disposition d'outils afin de faciliter l'accès aux activités sportives de plein air. Plan de lutte contre la violence en centres sportifs de vacances.

# **Abréviations**

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
ALMS	Agent local de médiation sociale
AMF	Association des maires de France
AMGVF	Association des maires des grandes villes de France
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
ANCSEC	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ASV	Atelier santé ville
CDAD	Conseil départemental d'accès au droit
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDR	Centre de ressources
CEL	Contrat éducatif local
CFL	Comité des finances locales
CGLS	Caisse de garantie du logement locatif social
CIE	Contrat insertion-emploi
CII	Comité interministériel à l'intégration
CIPC	Centre international de prévention contre la criminalité
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLS	Contrats locaux de sécurité
CLSPD	Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNALPS	Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée
CNEPJ	Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNIAE	Conseil national de l'insertion par l'activité économique
CNIL	Commission nationale informatique et libertés
CNLRQ	Comité national de liaison des régies de quartier
CNML	Conseil national des missions locales
CNV	Conseil national des villes
CNVA	Conseil national de la vie associative
CPER	Contrat de plan État-région
CREPAH	Conseil, recherche, études pour la planification, l'aménagement et l'habitat
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DAF	Direction des archives de France
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques
DDE	Direction départementale de l'équipement
DGAS	Direction générale de l'action sociale
DGCL	Direction générale des collectivités locales

DGEFP	Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGGN	Direction générale de la gendarmerie nationale
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DIV	Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DPM	Direction de la population et des migrations
DRE	Direction régionale de l'équipement
DSS	Direction de la sécurité sociale
DSU	Dotation de solidarité urbaine
EEI	Équipes emploi-insertion
EPARECA	Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPLCE	Etablissement public local de coopération éducative
ERE	Equipe de réussite éducative
ETP	Équivalent temps plein
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
FASILD	Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFSU	Forum français pour la sécurité urbaine
FISAC	Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce
FIV	Fonds d'intervention pour la ville
FNDVA	Fonds national de développement de la vie associative
FONJEP	Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire
GIP	Groupement d'intérêt public
GPV	Grand projet de ville
GPU	Grand projet urbain
GUP	Gestion urbaine de proximité
IHESI	Institut des hautes études de la sécurité intérieure
INAVEM	Institut national d'aide aux victimes et de médiation
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAN	Mission des archives nationales
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
MJD	Maison de la justice et du droit
OFDT	Observatoire français des drogues et des toxicomanies
ORU	Opération de renouvellement urbain
PAD	Point d'accès au droit
PAJECOT	Plans d'accueil des jeunes dans les communes touristiques
PEL	Projet éducatif local

PLIE	Plans locaux pour l'insertion et l'emploi
PNRU	Programme national de rénovation urbaine
PRAPS	Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
PST	Projets sociaux de territoire
RBG	Réseau des boutiques de gestion
REAAP	Réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité
REPC	Réseau européen de prévention de la criminalité
RGP	Recensement général de la population
SADJPV	Service de l'accès au droit, à la justice et à la politique de la ville
SAVU	Service d'aide aux victimes d'urgence
SEM	Société d'économie mixte
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales (préfecture)
SIG	Système d'information géographique
UESL	Union d'économie sociale du logement
USH	Union sociale pour l'habitat
VVV	Ville Vie Vacances
ZFU	Zone franche urbaine
ZRU	Zone de redynamisation urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

# **INDEX**

A	
Adultes-relais	29
	36
ANCSEC	53
ANPE	44
Atelier santé ville (ASV)	28
0	
C	
Cadre de référence	
stratégique national (CRSN)	48
Centre international de	
prévention de la criminalité	
(CIPC)	41
Charte pour l'égalité	
des chances	31
Comité interministériel	
à l'intégration (CII)	28
Comme la ville	57
Conseil national des villes	
(CNV)	10
	55
F	
_	
Ecole ouverte	24
Editions de la DIV	57
Edition électronique	57
EPARECA	43
Equipe de réussite	
éducative (ERE)	23
Equipe emploi-insertion	45
ESSEC	29
	32
F	
•	07
Femmes	27
G	
Groupement des journes créatours	4 5
des jeunes créateurs	45

I	
Internat de réussite	
éducative (IRE)	23
L	
Lettre de la DIV	57
P	
PAJECOT	40
Partenariat national	40 29
rai teriai iat fiationai	32
	36
	38
Programme national	00
de rénovation urbaine (PNRU)	18
R	
Rapport André	11
Rapport Epstein et Kirszbaum	16
Réseau européen de prévention	4.0
de la criminalité (REPC)	40
Réseau européen de connaissance sur les politiques urbaines	
(EUKN)	49
(LUKIV)	56
	58
Réussite éducative	22
S	
Salon des entrepreneurs	43
Sécurité et rénovation urbaine	38
11	
U	4.0
URBACT	49
	58
V	
Ville vie vacances (VVV)	39
	50
Z	
Zone franche urbaine (ZFU)	42



Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité

# Délégation interministérielle à la ville

194, avenue du Président Wilson 93217 Saint-Denis La Plaine Tél.: 01 49 17 46 46 www.ville.gouv.fr

Directeur de la publication Yves-Laurent Sapoval Coordination

Olivier Montès

Conception graphique et réalisation Atelier des Giboulées

Impression Jouve

Dépôt légal : Décembre 2006 ISBN : 2-11-094873-6